

L'ITINÉRANCE et le **LOGEMENT** pour **AUTOCHTONES** à MONTRÉAL

*Rapport sur les politiques publiques
et recommandations concrètes*

Par Lou Seltz et Dimitrios Roussopoulos
Préparé pour le Comité des Citoyen(ne)s Milton-Parc

Novembre 2020

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'itinérance moderne généralisée s'est accrue au Canada depuis les années 1980 en raison des politiques fédérales, notamment le désinvestissement dans le logement public et les aides sociales ainsi que le laxisme des réglementations en matière de spéculation immobilière. Le patchwork de services d'urgence qui a émergé en réponse n'a pas pu s'attaquer à la racine de la crise, et en 2007, les Nations Unies ont déclaré que l'itinérance au Canada était une « urgence nationale ». La pandémie COVID-19 a récemment multiplié l'itinérance à Montréal et dans tout le pays, mettant en évidence le degré de précarité du logement auquel sont confrontés de trop nombreux ménages.

Chaque année, les loyers à Montréal deviennent de plus en plus inabordables, et un nombre croissant de ménages à faible revenu ne parviennent pas à trouver un logement approprié. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* engage la Ville à tenir compte des « besoins des personnes vulnérables et particulièrement des familles à revenu faible ou modeste » dans la mise en œuvre des mesures en matière de logement, mais il est clair que ces besoins ne sont pas satisfaits. Le loyer annuel moyen d'un appartement vacant d'une chambre à coucher à Montréal s'élève actuellement à près de 50 % du revenu médian d'un ménage d'une seule personne à Montréal ; être obligé de payer une telle proportion du revenu pour le loyer expose un nombre croissant de personnes à un risque critique d'itinérance. Un recensement de 2018 estime à plus de 3 000 le nombre de personnes sans abri sur l'île de Montréal, bien que ce nombre ait augmenté de façon spectaculaire depuis le début de la pandémie.

La réduction permanente d'itinérance passe par un retour sur l'investissement public dans les logements locatifs à loyer modéré. De tous les pays à revenu élevé, le Canada a l'un des ratios les plus élevés de prix des logements par rapport au revenu, et l'une des plus faibles proportions de logements non marchands. La plupart des autres pays ont reconnu qu'on ne peut pas compter sur le secteur privé pour construire des logements abordables pour les ménages à faible revenu, simplement parce que ce n'est pas rentable. Le logement social est le seul moyen à long terme d'assurer la sécurité du logement pour tous, et constitue un outil essentiel pour la prévention et l'élimination de l'itinérance. Pourtant, alors même que la demande augmente, avec plus de 300 000 ménages éprouvant un besoin impérieux de logement à travers le Québec, l'offre de logements sociaux stagne depuis des décennies.

Il est bien moins coûteux de mettre en œuvre des solutions à long terme pour lutter contre l'itinérance que de la laisser perdurer. Une étude récente a révélé que l'itinérance coûte à la Ville de Montréal plus de 56 000 \$ par personne sans abri et par an. Il a été démontré à plusieurs reprises que le fait d'offrir un logement aux personnes sans domicile permet aux municipalités de réaliser des économies importantes grâce à la réduction des besoins en matière de police, de visites aux urgences et d'autres services très coûteux liés aux traumatismes.

Les populations autochtones connaissent un taux disproportionné d'itinérance, résultat de l'héritage colonial combiné à une discrimination systématique permanente. La majorité des Peuples Autochtones du Canada vivent aujourd'hui dans des zones urbaines, une population qui devrait continuer à croître. Cependant, les Autochtones trouvent souvent des systèmes de soutien inadéquats dans les villes, en plus de la discrimination sur les marchés du logement et de l'emploi. Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance de Montréal en 2018 indique qu'un Autochtone sur l'île a environ 27 fois plus de chances d'être sans abri qu'un non-Autochtone, et qu'un Inuk a environ 80 fois plus de chances. Les Autochtones sans abri à Montréal ont également tendance à être mal desservis par les systèmes de refuges et de logements de transition, à être plus longtemps et de façon cyclique sans abri, et sont plus susceptibles de recevoir des contraventions et d'être détenus par la police. En même temps, les Autochtones sans abri ont exprimé plus souvent que les autres le désir de recevoir de nombreux types de services, en particulier de l'aide pour trouver un logement permanent.

À Montréal, les recommandations des organisations locales, des chercheurs et des consultations communautaires soulignent toutes le besoin de logements sociaux destinés aux Autochtones. Plus récemment, la Stratégie de réconciliation avec les Peuples Autochtones 2020-2025 de Montréal engage la Ville à soutenir le logement social Autochtone dirigé par des organisations Autochtones. La prise en compte du logement Autochtone par des mesures générales a généralement abouti à des solutions de logement inadéquates. Cependant, une série d'efforts passés pour assurer le logement social des Autochtones à Montréal ont échoué à cause d'un retour en arrière malavisé ou d'un financement insuffisant. Avec l'ouverture de son premier et unique projet de logement social Autochtone en 2018, le Québec est en retard sur les autres provinces pour ce qui est de répondre aux besoins qualitativement distincts des personnes Autochtones sans abri.

La responsabilité première de la question du logement incombe aux gouvernements fédéraux et provinciaux. Bien que la Ville de Montréal doive faire davantage pour lutter de façon permanente contre l'itinérance, les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter seules de leur devoir de fournir un logement adéquat.

Pour faire face à la crise croissante de l'itinérance à Montréal, tous les niveaux de gouvernement doivent s'investir davantage et coordonner leurs efforts pour fournir des logements culturellement adaptés.

CONTENU

CONTEXTE	5
L'itinérance chez les Autochtones	6
L'itinérance à Montréal	10
Le coût public de l'itinérance	13
RÉPONSE POLITIQUE	13
Cadre international : Droit au logement	13
La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance : <i>Chez Soi à Vers un chez-soi</i>	16
La politique de Québec et de Montréal	18
Étude de cas : La stratégie de logement de la Colombie-Britannique	22
LOGEMENT SOCIAL AUTOCHTONE	23
La lutte pour le logement autochtone à Montréal	23
Pratiques exemplaires dans le domaine de logement pour les Autochtones ²⁵	
Étude de cas : Lu'ma Native Housing Society, Vancouver	30
CONCLUSION	31
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES	35

CONTEXTE

L'itinérance moderne généralisée au Canada est apparue dans les années 80 et 90, accompagnant le désinvestissement du gouvernement du logement abordable et les aides sociales. À l'instar du gouvernement fédéral, les provinces se sont également retirées du secteur du logement et ont transféré cette responsabilité aux gouvernements municipaux. Les villes n'étaient pas équipées pour faire face à une demande aussi fulgurante, car elles dépendent généralement des taxes foncières pour leur financement, un type de taxe notoirement difficile à augmenter ou à ajuster en fonction de l'évolution des besoins.

Bien que la construction de logements locatifs à bas prix ait stagné, la demande a continué de croître à Montréal et dans tout le pays. Depuis le retrait du gouvernement fédéral du logement social dans les années 1990, en moyenne, on ne construit chaque année qu'un nombre suffisant de nouveaux logements sociaux pour remplacer les unités perdues à cause de leur dégradation ou de leur réaménagement. Pourtant, la population a continué de croître, en particulier dans les zones urbaines où le besoin de logements à bas prix est le plus élevé.

Alors que le gouvernement a réduit les investissements dans le logement pour les plus démunis, il n'a augmenté que les dépenses pour les subventions à l'accession à la propriété. Cela inclut l'assurance du gouvernement pour les programmes de titrisation des prêts hypothécaires, ce qui a fait des prêts hypothécaires au logement l'une des opérations les plus rentables pour les banques commerciales. Outre le fait qu'elles profitent aux banques, ces subventions ont principalement servi aux ménages canadiens déjà riches : alors que le taux d'accession à la propriété des personnes à haut revenu a fortement augmenté, l'accession à la propriété a diminué chez les ménages à faible revenu depuis les années 80.¹ Les dépenses fédérales apparemment illimitées pour subventionner l'accession à la propriété des familles à hauts revenus laissent penser que la crise du logement au Canada est une question de politique et de distribution, plutôt que de ressources insuffisantes. Par exemple, immédiatement après la pandémie de coronavirus, le Canada s'est engagé à verser 150 milliards de dollars pour l'achat de pools de prêts hypothécaires assurés par la SCHL afin de garantir la continuité des prêts hypothécaires.² Ce montant est supérieur à celui de toute autre partie du Plan d'intervention économique. En revanche, moins de 80 milliards de dollars ont été mis de côté pour le CERB afin de fournir un soutien direct aux particuliers, et aucune aide fédérale n'a été prévue pour aider les ménages locataires à payer le loyer.³

Au cours des dernières décennies, la politique gouvernementale a également permis aux propriétaires de se financiariser, l'immobilier devenant une méthode de plus en plus importante de constitution de patrimoine pour les investisseurs institutionnels. Les fonds de capital-investissement, les sociétés d'investissement immobilier et les sociétés de gestion d'actifs utilisent les maisons comme des actifs financiers qui peuvent être négociés sur les marchés internationaux, reliant ainsi les capitaux mondiaux aux marchés locaux du logement.⁴ À Montréal, l'escalade du prix des logements par la financiarisation et la spéculation se manifeste également par la prolifération d'Airbnb, qui a fait disparaître des dizaines de milliers d'unités du marché de la location à long terme rien que sur l'île. Ces dynamiques se renforcent mutuellement, la demande croissante d'investissements immobiliers faisant grimper le prix des logements et renforçant encore la perception que l'immobilier est un actif financier souhaitable. Il en résulte une évolution générale de l'évaluation du logement, qui passe de la « valeur d'usage » en tant que bien social à sa « valeur d'échange, » beaucoup plus coûteuse, en tant que marchandise.

Dans tout le pays, le nombre croissant de personnes incapables de trouver un logement abordable s'est transformé en une crise d'itinérance. Les organisations non gouvernementales ont tenté d'y répondre par une prestation disparate de services d'urgence qui n'a guère permis de progresser et, en 2007, les Nations unies ont déclaré que l'itinérance au Canada était une « urgence nationale. »

En 2017, le rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable a envoyé au gouvernement du Canada une⁵ lettre d'allégation sur le bilan du Canada en matière d'itinérance, notant que :

- **Le Canada est un pays relativement riche qui dispose des ressources nécessaires pour garantir que personne ne soit sans abri dans un climat aussi rude.**
- **L'itinérance se situe à l'extrémité du spectre des violations du droit à un logement adéquat.** En tant que tel, les États devraient traiter la lutte contre l'itinérance avec la plus grande urgence.
- **L'itinérance est également le produit de facteurs systémiques plus larges et de causes structurelles, telles que des marchés du logement non réglementés, la rareté des logements abordables et une protection sociale ou des salaires minimums inadéquats.** Par exemple, « une dépendance excessive de l'offre de logements sur le marché privé pour répondre aux besoins de logement urbain ... peut avoir pour conséquence que l'offre de nouveaux logements soit principalement destinée aux riches, créant ainsi des valeurs immobilières gonflées, de la spéculation et des déficits importants de logements abordables ».

Des agences gouvernementales internationales aux organisations communautaires, les praticiens et les chercheurs sont parvenus à la même conclusion : une réduction permanente d'itinérance nécessite davantage d'investissements publics dans les logements locatifs à bas prix. Ces dernières années, le Canada est arrivé en tête de l'indice de l'OCDE, étant l'un des trois pays où le rapport entre le prix des logements et les revenus est le plus élevé.⁶ Presque seul parmi les économies avancées, le Canada est le seul pays où la grande majorité des logements sont construits, attribués et entretenus par le marché privé. La plupart des autres pays à revenu élevé ont reconnu qu'un système de logement basé sur le mécanisme du marché ne peut pas répondre aux besoins sociaux. Par exemple, au Canada, les propriétaires ont en moyenne deux fois plus de revenus que les locataires, de⁷ sorte que les promoteurs de condominiums pourront toujours surenchérir sur les promoteurs de sites résidentiels. On ne peut pas compter sur le secteur privé pour construire des logements locatifs réellement abordables pour les ménages à revenus faibles et modérés, simplement parce que ce n'est pas rentable.

Les logements sociaux coopératifs et à but non lucratif représentent les méthodes les plus complètes de mise en œuvre du droit au logement pour tous, agissant comme des outils essentiels dans la prévention et la réduction de l'itinérance. Contrairement aux logements « abordables » liés au taux du marché ou aux subventions locatives pour les unités du marché, les logements sociaux peuvent garantir un prix abordable à long terme. Comme ces unités ne peuvent pas être achetées et vendues sur le marché, les prix ne peuvent pas être gonflés par la spéculation immobilière. Un logement social qui reflète le coût réel de l'offre de logement (plutôt que le maximum que le marché peut supporter) peut offrir des moyens permanents de répondre à des besoins permanents. Et par rapport au logement public, qui est souvent mis en œuvre de manière descendante et standardisée, le logement social coopératif et à but non lucratif qui est détenu ou géré collectivement peut favoriser l'engagement communautaire et générer des avantages sociaux importants.

L'itinérance chez les Autochtones

À Montréal et dans tout le Canada, l'héritage colonial jumelé à la discrimination systématique permanente expose les Autochtones à un risque accru de devenir itinérant. L'exclusion actuelle des Autochtones du logement trouve ses racines dans cette déstabilisation intentionnelle de la culture. Les exemples énumérés ci-dessous ne représentent qu'une petite partie de cette histoire. Ils ne sont pas destinés à représenter les diverses expériences de tous les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mais à illustrer la manière dont tout effort visant à lutter contre l'itinérance chez les Autochtones doit reconnaître et répondre à une violence structurelle profondément enracinée.

LES RÉSERVES ET LE SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER

Les projets coloniaux ont fait en sorte que les Peuples Autochtones soient exclus de l'accès aux terres et aux ressources traditionnelles, les plaçant intentionnellement dans une situation économique précaire et dépendante. Créées par la loi sur les Indiens de 1876, les réserves étaient considérées comme un moyen de surmonter les conflits fonciers résultant de la migration des colons, qui occupaient les terres traditionnelles des Premières Nations sans le consentement des bandes. Alors que les autorités canadiennes voulaient soi-disant forcer les Peuples Autochtones à adopter des modes de vie sédentaires, les réserves étaient généralement situées sur des parcelles de terre éloignées et indésirables, impropres à l'agriculture.

Le système de laissez-passer, en place de 1884 à 1951, exigeait que les membres des Premières Nations obtiennent une autorisation de sortie de la réserve, créant ainsi une situation semblable à celle d'une prison. En particulier si une communauté était nomade, semi-nomade, se livrant à des chasses saisonnières ou ayant besoin d'accéder à des ressources naturelles hors réserve en raison du mauvais état de nombreuses terres réservées, le système de laissez-passer pouvait créer de sérieux obstacles à la subsistance.

Non seulement un tel déplacement des terres traditionnelles peut entraîner des pertes culturelles et spirituelles, mais les inconvénients liés au fait d'être obligé de résider sur des terres aussi éloignées et insuffisantes exposent les populations autochtones à un risque accru de se retrouver sans abri.

DÉLOCALISATIONS DU HAUT-ARTIQUE

Bien que la Loi sur les Indiens et le système de réserves ne s'appliquent qu'aux Premières Nations, les Inuits ont également dû faire face à la sédentarisation forcée dans le cadre de la délocalisation du Haut-Arctique dans les années 1950. En partie pour affirmer sa souveraineté dans l'Arctique alors que les États-Unis renforçaient leur présence militaire pendant la guerre froide, le gouvernement canadien a décidé de déplacer les Inuits jusqu'à 2000 km vers le nord, dans deux îles arctiques stériles. Les autorités ont promis une amélioration des conditions de vie et la possibilité de revenir au bout de deux ans s'ils le souhaitaient, ce qui s'est avéré faux dans les deux cas.

Au lieu de cela, les Inuits relocalisés ont trouvé un climat beaucoup plus froid, avec une obscurité constante en hiver et une faune très limitée par rapport aux terres traditionnelles du Nord du Québec. Comme il était impossible de construire des igloos sur le terrain gelé, les familles étaient obligées de vivre dans des tentes en toile. De nombreux Inuits n'ont pu quitter le Haut-Arctique que lorsqu'ils ont été envoyés au sud pour y subir un traitement contre la tuberculose, ce qui a créé davantage de séparation familiale. Bien que le Canada ait présenté des excuses officielles pour les délocalisations en 2010, le gouvernement doit faire beaucoup plus pour aider les Inuits qui vivent encore dans le Haut-Arctique et redresser les torts de tous ceux qui ont été touchés.

En plus des délocalisations dans le Haut-Arctique, les attaques canadiennes contre la culture et les moyens de subsistance des Inuits comprennent également les pensionnats et l'interdiction de la chasse aux phoques.⁸

LES PENSIONNATS

À partir du milieu du XIXe siècle, les enfants autochtones ont été placés dans des écoles financées par le gouvernement et gérées par l'église, créées pour forcer l'assimilation des enfants autochtones. Plus de 150 000 enfants ont été placés dans ces écoles, dont beaucoup ont été arrachés de force à leur foyer. Il était interdit aux enfants de parler leur propre langue ou de pratiquer leurs propres pratiques culturelles et spirituelles. Bien que le pensionnat n'ait pas été uniformément négatif pour tous, ses effets globaux ont été dévastateurs, de nombreux

enfants autochtones ayant été exposés à de graves abus physiques, émotionnels ou sexuels. Des études ont montré qu'une proportion importante des survivants des pensionnats présentent des symptômes qui répondent aux critères de diagnostic du syndrome de stress post-traumatique.⁹

Les dernières écoles ont finalement fermé en 1996, et environ 80 000 survivants des pensionnats vivent encore aujourd'hui. Le traumatisme permanent des écoles a également eu un impact intergénérationnel et a généré une méfiance à l'égard de l'éducation publique et des services gouvernementaux chez de nombreux Peuples Autochtones. Selon une étude réalisée en 2011, la moitié des Autochtones interrogés à Montréal ont déclaré avoir été touchés par les pensionnats, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un membre de leur famille. La majorité (80 %) a déclaré que cette expérience a eu un impact sur leur vie et sur ce qu'ils sont aujourd'hui.¹⁰

RAFLE DES ANNÉES 60 ET POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Lorsque les pensionnats ont commencé à fermer au milieu du 20^e siècle, la protection de l'enfance et le système de placement en famille d'accueil sont dans les faits devenus la nouvelle politique d'assimilation du gouvernement. Les enfants autochtones sont retirés de leur foyer et de leur communauté par les autorités chargées de la protection de l'enfance et placés en famille d'accueil à un taux encore plus élevé que les enfants ayant précédemment fréquenté les pensionnats. À la fin des années 1960, 30 à 40 % des enfants pris en charge par l'État étaient des Autochtones. Sans soutien culturel pour les enfants autochtones, les familles non-autochtones ne savaient peut-être pas comment aborder les questions de racisme, de préjugés et de perte.

Une étude de 2016 a montré que trois jeunes itinérants sur cinq faisaient partie du système de protection de l'enfance à un moment donné de leur vie, un taux presque 200 fois plus élevé que celui de la population générale. Les jeunes qui ont vieilli en dehors des soins provinciaux perdent l'accès au type de soutien qui aurait pu les empêcher de devenir itinérants.

LA MIGRATION URBAINE ET LA DISCRIMINATION CONTINUE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

La proportion des populations autochtones vivant dans les centres urbains n'a cessé de croître depuis les années 1960. Au moment du recensement de 2016, 52 % des Autochtones vivaient dans des villes d'au moins 30 000 habitants.¹¹ Cette population Autochtone urbaine devrait continuer à augmenter, en particulier dans les grandes villes canadiennes. L'île de Montréal compte à elle seule plus de 13 000 Autochtones,¹² dont près de 35 000 dans l'ensemble de la RMR. Cela signifie que depuis 2006, la population montréalaise s'identifiant comme membre des Premières Nations ou Inuit a augmenté de plus de 50 %, et la population s'identifiant comme Métis a augmenté d'environ 150 %. (Selon Statistique Canada, cette croissance des chiffres est en partie due au fait qu'au fil du temps, de plus en plus de personnes s'identifient nouvellement comme Autochtones - il est probable que certaines de ces personnes vivaient déjà à Montréal, mais ne s'étaient pas identifiées auparavant comme Autochtones en raison d'un désir accru de reconnaître leurs origines et d'une perception plus positive de l'identité Autochtone).

De nombreux Autochtones se déplacent vers les villes pour étudier, trouver du travail ou rejoindre leur famille.¹⁰ En outre, les logements et les infrastructures dans les réserves continuent d'être gravement sous-financés, ce qui encourage la migration vers les centres urbains. Par exemple, le manque de plomberie et d'électricité, la mauvaise isolation, la moisissure, l'absence de réparations majeures et le surpeuplement continuent d'affecter une proportion importante des réserves. Bien que le Canada possède plus d'eau douce que n'importe où ailleurs dans le monde, 75 % des réserves ont de l'eau contaminée, certaines communautés ayant déclaré l'état d'urgence en raison des niveaux de produits chimiques toxiques dans l'eau.¹³ De nombreuses villes canadiennes

occupent également les territoires traditionnels et les réserves des Premières Nations.¹⁴

Cependant, des populations autochtones trouvent souvent des systèmes de soutien inadéquats dans les villes, en plus de la discrimination sur les marchés du logement et de l'emploi. Une étude nationale réalisée en 2019 par l'Association des femmes autochtones du Canada a révélé que près de la moitié des participants ont été victimes de discrimination de la part d'un propriétaire lorsqu'ils ont essayé de louer un logement. Un rapport de l'Association canadienne du logement et de la rénovation urbaine a également révélé que les ménages autochtones sont victimes d'un racisme important dans le système de logement non-autochtone et se voient refuser des services et incompris par les fournisseurs de ceux-ci. Dans le contexte d'une pénurie généralisée de logements locatifs à Montréal, la discrimination rend encore plus difficile pour de nombreux Autochtones de trouver un logement approprié. De même, le racisme affecte la capacité à obtenir un emploi, perpétuant ainsi l'instabilité du logement.

Les questions de compétence concernant la responsabilité de fournir un soutien aux familles autochtones qui vivent hors des réserves signifient que de nombreux Autochtones ont été transférés d'un système à l'autre, mal logés dans leur propre communauté et ne sont pas éligibles aux aides au logement urbain.

Selon une étude réalisée en 2020, même lorsque les familles autochtones ont droit à certaines aides, il y a souvent « une discrimination dans la fourniture des services, ce qui entraîne des obstacles à l'accès. Les idées fausses des autres (y compris des prestataires de services) ont conduit à supposer que les familles autochtones reçoivent un soutien financier en raison de leur statut d'Autochtone ». Si elles avaient droit à un financement de la part de leur communauté d'origine, c'était généralement sous la forme de petits montants qui ne suffisaient pas à soutenir leur famille. Néanmoins, « le ressentiment contre ce qui était perçu comme un financement pour les Autochtones était évident, indiquant un manque de compréhension de la législation des traités ». ¹⁵

En outre, les Peuples Autochtones ne participent souvent pas au marché du logement sur un pied d'égalité, car le système de réserves imposé par le gouvernement limite leur capacité à obtenir des hypothèques ou des prêts pour l'amélioration de leur logement. Le processus de sélection des logements comprend des vérifications des antécédents de crédit, ce qui exclut automatiquement de nombreux Autochtones qui n'ont souvent aucun antécédent de crédit. Des entretiens avec des fournisseurs de logements autochtones ont révélé qu'en raison de ces problèmes, les ménages autochtones ayant des besoins impérieux en matière de logement ne peuvent pas être intégrés dans les catégories des loyers du marché ou des loyers « abordables. » ¹⁶

Montréal abrite une population inuite plus importante que la plupart des autres villes canadiennes. ¹⁴**Parmi les Peuples Autochtones de la ville, les Inuits sont plus susceptibles d'être confrontés à une insécurité économique et de logement aigu.** Cela inclut des taux de chômage particulièrement élevés, la vie dans des logements qui nécessitent des réparations majeures et la prévalence des ménages monoparentaux. Jusqu'à 90 % des Inuits résidant à Montréal sont originaires de l'extérieur de la ville, le plus souvent du Nunavik, et de nombreux Inuits ont des difficultés à entrer sur le marché du travail de la ville en raison de barrières systémiques, éducatives et linguistiques. Par exemple, près de 39 % des Inuits de Montréal parlent l'inuktitut comme langue maternelle et beaucoup ne maîtrisent pas le français. ¹⁰

Une enquête réalisée en 2011 a révélé que malgré des liens assez forts avec leur ascendance, leur communauté d'origine et les autres Inuits de la ville, plus de la moitié des Inuits de Montréal s'inquiètent de la manière de maintenir leur identité culturelle dans la ville. ¹⁰Cette préoccupation est probablement liée au fait d'être non seulement un groupe minoritaire à Montréal, mais aussi au sein de la communauté Autochtone. Par exemple, alors que 48 % des Inuits de Montréal affirment qu'il existe au moins quelques activités culturelles Autochtones dans leur communauté, ces activités sont beaucoup plus susceptibles d'être liées à la culture des Premières Nations qu'à la culture inuite.

Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada

Au cours de la dernière décennie en particulier, les notions autochtones de logement et de chez-soi sont de plus en plus reconnues comme qualitativement distinctes. Une plus grande attention a été accordée aux liens que les Autochtones ont avec leurs terres d'origine et leurs réseaux de parenté, ainsi qu'à la dislocation des territoires traditionnels, qui a conduit à ce que l'on appelle parfois un « itinérance spirituel ». Une définition de l'itinérance propre aux Autochtones, proposée par Jesse Thistle et le Canadian Observatory on Homelessness sur l'itinérance, a été adoptée par de nombreux chercheurs, organisations communautaires et agences gouvernementales comme guide pour comprendre et répondre à l'itinérance autochtone au Canada :

« L'itinérance chez les Autochtones est une condition humaine décrivant le manque de logement stable, permanent et adéquat des individus, familles ou communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits, ou le manque de possibilité immédiate, de moyens ou de la capacité d'acquérir un logement. À la différence de la définition colonialiste commune de l'itinérance, l'itinérance chez les Autochtones ne se définit pas par un manque de structures ou de logement, mais se décrit plutôt et se comprend pleinement à travers une lentille composite de visions du monde autochtone. Celles-ci incluent des individus, des familles et des communautés séparés de leurs relations avec la terre, l'eau, leur région, leur famille, leurs semblables, les autres, les animaux, leurs cultures, leurs langues et leurs identités. Les Autochtones vivant ces types d'itinérance ne peuvent pas se reconnecter culturellement, spirituellement, émotionnellement ou physiquement avec leur identité autochtone ou leurs relations perdues. »¹⁷

Les chercheurs, les analystes politiques et les gouvernements autochtones et non-autochtones réclament des services adaptés à la culture qui tiennent compte des contextes sociaux, historiques et culturels autochtones. Les héritages coloniaux tels que les pensionnats et le rafle de années 60 ont entraîné des traumatismes et une déconnexion culturelle, fracturant la capacité de nombreuses personnes à établir des relations de confiance avec les prestataires de services.

Malgré les réalités de la violence structurelle et du génocide culturel, les prestataires de services ont remarqué la résilience des clients autochtones qui ont subi un traumatisme intergénérationnel, parfois attribué à de nombreux facteurs culturels et spirituels propres aux Autochtones qui facilitent la guérison.^{18,19}

L'itinérance à Montréal

Un dénombrement de l'ensemble des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal en 2018 a révélé qu'un total de 3 149 personnes étaient en situation d'itinérance absolue.²⁰ Le dénombrement comprend 678 personnes sans abri, principalement concentrées à Ville-Marie (54 %) et dans le Plateau (21 %). Les comptages effectués la même nuit dans 11 régions cibles du Québec ont permis d'estimer à 5 789 le nombre total de personnes sans abri, ce qui signifie que l'itinérance à Montréal représente plus de la moitié du total de la province.²¹

Par rapport au seul dénombrement précédent des personnes en situation d'itinérance à Montréal en 2015, le dénombrement de 2018 a marqué une augmentation de la population visiblement sans abri. Les chercheurs établissent un lien entre cette augmentation et la hausse du coût du loyer à Montréal, qui a augmenté de 8 % entre 2015 et 2018. Ils ont noté qu'ils s'attendaient à ce que l'augmentation de l'itinérance qui en résulte soit encore plus importante s'il n'y avait pas autant de programmes à Montréal pour aider les résidents à obtenir et à conserver un logement permanent.

Il convient également de noter que les chiffres ci-dessus n'incluent que les personnes en situation d'itinérance « absolue » ou « visible ». « L'itinérance cachée », le fait de rester temporairement avec d'autres personnes sans garantie de résidence continue et d'autres formes de précarité du logement ne sont pas inclus. **Étant donné qu'un nombre disproportionné d'Autochtones, de femmes et de jeunes sont victimes de l'itinérance cachée, ces groupes sont probablement largement sous-représentés dans le recensement.**

Parmi ceux qui ont été dénombrés à Montréal, 23 % se sont identifiés comme étant des femmes et 3 % comme étant de non-binaire. En moyenne, les femmes ont vécu leur premier épisode d'itinérance plus récemment que les hommes, et 18 % ont perdu leur logement à la suite de violence familiale. **Les femmes sont également plus susceptibles de faire partie de groupes démographiques qui les placent à l'intersection de plusieurs types de discrimination ou de violence :**

- La proportion de femmes était beaucoup plus élevée chez les jeunes (39 % des personnes en situation d'itinérance de moins de 30 ans étaient des femmes).
- Deux fois plus de femmes se sont identifiées comme non-hétérosexuelles (19 %) que d'hommes (9 %).
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir immigré (25 %), mais cette proportion reste inférieure à la proportion totale d'immigrants sur l'île (34 %). Dans un rapport distinct du Conseil des Montréalaises, basé sur les consultations de 2015-2016, les travailleuses sociales ont constaté un afflux massif de femmes récemment immigrées, notamment dans le quartier Côte-des-Neiges, lieu de résidence commun des nouveaux arrivants. Leurs services n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour aider ces femmes, qui sont parfois sans statut, réfugiées, en attente de résidence permanente ou qui se débattent dans un système complexe sans parler le français ou l'anglais.²²
- Le recensement de 2018 a révélé que les proportions de femmes (22 %) et de personnes non binaires (40 %) identifiées comme Autochtones étaient plus élevées que celles des hommes (13 %). Le rapport du Conseil des Montréalaises a également noté que les femmes autochtones sont souvent accompagnées d'enfants, et que cette population a besoin de plus de soutien, notamment d'un logement permanent. **Les deux rapports ont constaté que les femmes autochtones ont tendance à être particulièrement mal desservies par les services pour l'itinérance.**

Dans l'ensemble, 16 % des répondants du recensement des personnes en situation d'itinérance se sont identifiés comme Autochtone (5,2 % des Premières Nations, 3,7 % des Métis, 2,9 % des Inuits et 4,3 % de descendance Autochtone), un contraste frappant avec seulement 0,7 % de la population générale s'identifiant comme Autochtone sur l'île de Montréal.¹² Parmi les répondants Autochtones, les Inuits étaient particulièrement surreprésentés : 25 % des Autochtones sans abri étaient des Inuits, contre 5 % de la population Autochtone de l'île de Montréal. **Autrement dit, un Autochtone de l'île de Montréal a environ 27 fois plus de chances d'être sans abri qu'un non-Autochtone, et les Inuits ont environ 80 fois plus de chances d'être sans abri.**

Le comptage des personnes en situation d'itinérance a révélé que les personnes interrogées s'identifiant comme Autochtones étaient :

- **Plus susceptibles d'être sans abri ou de connaître une itinérance cachée**, et moins nombreux à séjourner dans des logements de transition.
- **Plus susceptibles d'avoir été arrêtées, fouillées ou verbalisées par la police au cours de l'année écoulée** (57 % contre 44 % pour les non-Autochtones). Un quart (24 %) a été détenu au cours de l'année écoulée, contre 15 % pour les répondants non Autochtones.
- **Plus nombreuses à exprimer le désir de bénéficier de presque tous les types de services**, en particulier de services de santé physique (49 % contre 34 %), de services de lutte contre la toxicomanie (35 % contre 24 %) ou d'une aide en cas de problèmes juridiques (40 % contre 30 %). Dans l'ensemble, 64

% des répondants autochtones souhaitaient une aide pour trouver et conserver leur propre logement - de loin le type de service le plus souhaité parmi tous les groupes, y compris ceux qui dorment en plein air.

- **Plus susceptibles de connaître une itinérance cyclique et de longue durée.** Les répondants autochtones sont arrivés à Montréal plus récemment en moyenne, bien que plus de la moitié y soient installés depuis 10 ans ou plus. Ils étaient proportionnellement plus susceptibles de déclarer avoir vécu leur premier épisode d'itinérance il y a cinq ans ou plus, et d'avoir passé toute l'année dans une situation d'itinérance.

Ces résultats concordent avec les études qui couvrent l'itinérance au Canada, qui indiquent que les Peuples Autochtones ont tendance à connaître davantage de « l'itinérance épisodique » (lorsqu'une personne connaît au moins trois épisodes d'itinérance au cours de l'année). Les utilisateurs de refuges autochtones ont tendance à entrer et sortir des refuges à une fréquence élevée, mais restent moins longtemps que les utilisateurs de refuges non-autochtones.²³ La migration fréquente entre les centres urbains et les communautés des Premières Nations peut expliquer en partie ce phénomène. En outre, les jeunes qui se déplacent vers les villes pour travailler ou étudier évitent souvent l'itinérance traditionnelle, mais un logement instable peut les empêcher de terminer leurs études ou de conserver leur emploi. **Ces lacunes dans les services montrent qu'il est nécessaire de disposer de logements autochtones plus accessibles et culturellement adaptés, qu'ils soient temporaires ou permanents.**

En outre, il existe peu de services adaptés aux besoins spécifiques des résidents inuits. Une enquête menée en 2018 auprès des clients des services communautaires de Montréal a révélé que les participants inuits, « isolés en partie par la langue, semblent plus susceptibles de former une communauté distincte à Montréal, moins connectés au réseau de services publics et moins attirés par ce réseau, que les membres des Premières Nations ».²⁴ Le rapport du CERP 2019 du Québec a également documenté une pénurie de services pour les Inuits de Montréal, y compris les services aux personnes en situation d'itinérance.

Une consultation menée en 2017 a également révélé que « de nombreux détenus Autochtones se retrouvent dans des centres de détention provinciaux et, à leur libération, ils sont bloqués à Montréal où un nombre important d'entre eux se retrouvent sans abri faute d'un programme adéquat de réinsertion et de prévention de la récidive ».²⁵ Les Autochtones représentent 15 % des détenus du Québec, alors qu'ils ne représentent que 2,3 % de la population de la province.²⁶ Il n'y a pas de services de justice spécifiques aux Autochtones à Montréal, et plusieurs des services existants n'ont pas les connaissances, l'information et les compétences d'intervention nécessaires pour aider adéquatement les clients autochtones.

L'itinérance de Montréal a considérablement augmenté depuis le début de la pandémie COVID-19, de nombreuses personnes ayant perdu leur emploi et ayant été forcées de vivre dans la rue. On estime que la population des personnes en situation d'itinérance a doublé depuis le début de l'année. Parmi les grandes villes de tentes qui ont vu le jour durant l'été 2020, on compte de nombreuses personnes récemment forcées de vivre dans la rue à la suite de la crise COVID-19. Ces campements se sont réduits depuis l'été, mais il y a toujours des dizaines de tentes à l'extérieur bien que le temps se refroidisse. La ville n'a pas mené de consultations avec les résidents de ces campements, mais elle augmente le nombre de lits d'urgence en réponse à cette situation. Cependant, selon les défenseurs du logement et les résidents des campements, l'ouverture de plus de lits d'urgence n'est pas la solution. De nombreuses personnes sans abri disent qu'elles ne veulent pas aller dans des abris temporaires, même avec l'arrivée de l'hiver, parce qu'elles ont peur d'attraper le COVID, à cause de diverses restrictions dans les centres, ou parce qu'elles ne veulent pas laisser le sentiment de communauté développé dans les campements.²⁷ **Ce que beaucoup disent vouloir, c'est davantage de logements sociaux et d'autres moyens d'obtenir un logement permanent.**

Le coût public de l'itinérance

Il est bien moins coûteux de mettre en œuvre des solutions durables et à long terme pour lutter contre l'itinérance que de la laisser perdurer. Une foule d'études menées à Montréal et ailleurs indiquent que les dépenses en logements sociaux ou en subventions au loyer compensent leur propre prix en réduisant l'immense coût des services de police et des soins d'urgence.

Plus récemment, une étude de 2017 a révélé qu'à Montréal, il en coûte 56 406 \$ par année pour offrir des services à une personne sans abri souffrant de troubles mentaux²⁸ (selon les chercheurs, ce critère inclut une proportion importante de personnes en situation d'itinérance absolue). Cela comprend la police et l'incarcération (10 077 \$), les séjours à l'hôpital, les visites aux urgences et les déplacements en ambulance (21 186 \$), ainsi que les refuges et les logements supervisés (10 123 \$). L'étude suggère qu'il serait plus rentable pour la société dans son ensemble de se concentrer davantage sur les mesures préventives et les programmes qui répondent aux besoins en matière de logement et de santé mentale.

De même, bien qu'un essai de logement accompagné 2009-2011 à Montréal ait été controversé (voir ci-dessous, *La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance : Chez Soi à Vers un chez-soi*), le programme a montré qu'il est possible de fournir à des centaines de personnes en situation d'itinérance un logement sûr dans des appartements subventionnés à un coût minimal pour la société.²⁹ Pour chaque 10 dollars investis dans le programme, \$ 8,27 ont été économisés en termes de réduction des coûts des arrestations policières et des services sociaux pour les participants ayant des besoins élevés, et \$ 7,19 ont été économisés pour les participants ayant des besoins modérés.

Ces résultats locaux sont étayés par des recherches menées dans tout le Canada, qui montrent que les logements supervisés et abordables peuvent être beaucoup moins chers que les réponses institutionnelles telles que le maintien de l'ordre ou les refuges d'urgence.^{30,31}

En outre, le statu quo de dépenses élevées pour les services d'aide d'urgence ne parvient pas à réduire ou à prévenir l'itinérance. Par rapport au coût financier, le bilan humain est incomparablement plus lourd, car les personnes sans domicile fixe sont confrontées à des taux élevés de mortalité et de maladie. Sans accès à un logement permanent, il est presque impossible de s'attaquer aux problèmes de toxicomanie ou de santé mentale, sans parler de l'amélioration de l'éducation, de la recherche d'un emploi ou de la possibilité d'améliorer les conditions de vie.

RÉPONSE POLITIQUE

Cadre international : Droit au logement

Le Canada a l'obligation immédiate, en vertu du droit international, de donner la priorité aux ressources disponibles pour lutter contre l'itinérance et de prendre des mesures aussi urgentes que possible pour éliminer l'itinérance.³² En 2015, le Canada a adopté les Objectifs de développement durable des Nations unies, qui prévoient notamment de garantir « l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et abordable ».³³ Le droit au logement est également reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, que le Canada a signés.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (CESCR), qui est chargé de surveiller la mise en œuvre du traité de 1966, a rejeté les définitions du logement adéquat qui se concentraient sur l'abri physique et a adopté à la place une définition directement liée au droit à la vie. Dans son Observation générale n°4 de 1991, le CESCR déclare : « Le droit au logement ne doit pas être interprété dans un sens étroit ou restrictif qui l'assimile, par exemple, à l'abri fourni par le simple fait d'avoir un toit au-dessus de sa tête ou qui considère l'abri exclusivement comme une marchandise. Il doit plutôt être considéré comme le droit de vivre quelque part dans la sécurité, la paix et la dignité ». **Les caractéristiques d'un logement adéquat sont définies comme suit :**

1. **La sécurité légale de l'occupation :** la protection contre l'expulsion et/ou le harcèlement
2. **L'existence de services, matériaux, équipements et infrastructures :** le logement comprend les ressources nécessaires à la santé, à la sécurité, au confort et à la nutrition
3. **La capacité de paiement :** le coût du logement ne devrait pas empêcher une personne de satisfaire leurs autres besoins fondamentaux
4. **L'habitabilité :** le logement offre un espace convenable, garantit la sécurité physique et protège les occupants de l'environnement externe, des menaces pour la santé et des risques structurels
5. **La facilité d'accès :** le logement doit être accessible aux personnes qui y ont droit, et les groupes défavorisés bénéficient d'une certaine priorité dans le domaine du logement
6. **L'emplacement :** le logement est situé loin des sites pollués et permet d'accéder à des possibilités d'emploi, aux services de santé, aux écoles, aux centres de garde d'enfants et autres équipements sociaux
7. **Le respect du milieu culturel :** la manière dont les logements sont construits, les matériaux de construction utilisés et les politiques en la matière permettent d'exprimer de manière appropriée l'identité culturelle et la diversité des logements³⁴

L'Observation générale n°7 du CESCR de 1997 précise également que les expulsions forcées constituent une violation flagrante des droits de l'homme et ne doivent jamais rendre les individus sans abri. Toutes les alternatives possibles à l'expulsion doivent être explorées, en consultation avec les personnes concernées. Si, après un engagement significatif avec les personnes affectées, une relocalisation est jugée nécessaire, les États « doivent prendre toutes les mesures appropriées, au maximum de leurs ressources disponibles, pour assurer, selon le cas, une alternative adéquate de logement, de réinstallation ou d'accès à des terres productives »³⁵

Les lignes directrices des Nations unies pour 2015 et 2019 concernant les réponses aux problèmes de logement fondées sur les droits comprennent également les exigences suivantes pour lutter contre l'itinérance :

- **Les États ont l'obligation immédiate de répondre de toute urgence aux besoins des personnes actuellement sans domicile fixe ainsi que** de mettre en œuvre des plans visant à prévenir et à éliminer le plus rapidement possible l'itinérance systémique.³⁶ La politique et la planification doivent appliquer le maximum de ressources disponibles, y compris les terrains et les unités de logement inutilisés ou vacants, en vue de garantir l'accès des groupes marginalisés à la terre et au logement.³⁷
- **Les personnes et les familles doivent avoir accès à un logement permanent adéquat afin de** ne pas être obligées de dépendre d'un hébergement d'urgence pendant de longues périodes.³⁶
- **Le droit à une participation significative et efficace est un élément essentiel du droit au logement et est essentiel à la dignité, à l'exercice de l'autonomie et de l'autodétermination.** Les personnes qui ont besoin d'un logement ou de prestations sociales connexes doivent être traitées comme des détenteurs de droits et des experts de ce qui est nécessaire pour une vie digne, et non comme des bénéficiaires de la charité. Elles ont le droit de participer activement, librement et de manière

significative à la conception et à la mise en œuvre des programmes et des politiques qui les concernent.

36

- Les États ont la ferme obligation légale de réglementer et de s'engager avec les acteurs non étatiques pour s'assurer que toutes leurs actions et politiques sont conformes au droit à un logement adéquat et à la prévention et l'amélioration de l'itinérance. **La réglementation des acteurs privés devrait inclure l'obligation pour les promoteurs et les investisseurs de lutter contre l'itinérance et de travailler en partenariat pour fournir des logements abordables dans tous les projets.**³⁷

Le droit à un logement sûr et sécurisé est également codifié dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones (UNDRIP). Bien que le Canada ait été l'un des quatre seuls États à voter contre la UNDRIP lors de son adoption par l'Assemblée générale en 2007, le gouvernement canadien a finalement déclaré un soutien sans réserve à ce document en 2016. Les directives de l'ONU pour la réalisation du droit au logement, énoncées dans l'UNDRIP, comprennent des programmes de logement spécifiques aux Autochtones¹³ :

- **Lorsque l'on aborde la question du logement des populations autochtones par le biais de mesures générales, il existe un risque important que les interventions qui en résultent ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des populations autochtones** et soient menées sans consultation ni respect de leur droit à l'autodétermination. Il peut en résulter des solutions de logement culturellement inadéquates pour les populations autochtones.
- **Les programmes de logement génériques peuvent également exclure totalement les Peuples Autochtones.** Par exemple, les populations autochtones ne peuvent souvent pas accéder aux programmes d'hypothèque ou de crédit parce qu'elles n'ont pas la preuve d'un titre foncier individuel ou parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour obtenir un prêt.
- **Les politiques visant à prévenir et à lutter contre l'itinérance parmi les populations autochtones doivent être adaptées** et répondre à leurs circonstances culturelles, historiques, sociales et économiques spécifiques, ainsi aux conflits et aux traumatismes subis aux mains des anciens gouvernements coloniaux, des acteurs privés, des institutions religieuses, des établissements de garde d'enfants et des services correctionnels, et de leurs propres communautés ou familles.

Pourtant, alors que les notions autochtones de logement et de chez-soi sont de plus en plus reconnues au Canada comme étant qualitativement distinctes, dans la pratique, la reconnaissance de l'indigénité dans la politique de logement urbain fait souvent défaut. L'offre de logements sociaux est généralement encore liée à des notions eurocentriques de « citoyenneté universelle » qui tendent à négliger la spécificité des besoins autochtones en matière de logement. Le Canada a récemment fait un pas dans la bonne direction en incluant des flux d'investissement spécifiquement destinés au logement des Autochtones dans sa toute première Stratégie nationale sur le logement, bien que le financement soit encore insuffisant pour faire face à l'insécurité généralisée en matière de logement.

Enfin, adoptée en 2019, la Loi sur la stratégie nationale sur le logement reconnaît officiellement que « le droit à un logement convenable est un droit humain fondamental affirmé en droit international », et exige du gouvernement du Canada qu'il « favorise la réalisation progressive du droit à un logement convenable tel que reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ». ³⁸ Le rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable a salué l'adoption de la loi qui établit légalement « des mécanismes créatifs pour surveiller et tenir le gouvernement responsable » en garantissant l'accès à un logement convenable pour tous. Cependant, il a également commenté l'urgence du mandat de la politique - « malgré la position mondiale du Canada comme l'une des dix économies les plus performantes, il y a au moins 235 000 personnes sans abri et 1,34 million de ménages qui ont un besoin impérieux de logement ». ³⁹

Il faut également noter que les obligations internationales en matière de droits de l'homme s'étendent à

tous les niveaux de gouvernement, et que la mise en œuvre effective du droit à un logement adéquat ne peut être réalisée sans la participation proactive des gouvernements locaux et provinciaux. Selon un rapport de l'ONU de 2014 : ⁴⁰

- Les tendances à la décentralisation et à l'accroissement des responsabilités des gouvernements locaux et infranationaux ont fait que les obligations des États en vertu du droit international des droits de l'homme dépendent de plus en plus de la mise en œuvre par les gouvernements locaux et infranationaux.
- La volonté de décentralisation peut trouver un écho dans de nombreuses valeurs fondamentales liées au droit à un logement convenable, notamment l'autonomisation locale, l'engagement significatif, et le renforcement de la responsabilité et de la transparence. Les gouvernements locaux sont en mesure de faire valoir les expériences des groupes marginalisés et d'autres personnes dont les droits n'ont pas été garantis et de trouver des solutions.
- **Cependant, la décentralisation n'est pas toujours favorable à la mise en œuvre du droit à un logement adéquat, notamment en raison du manque de ressources financières au niveau local :** « Le manque de ressources peut conduire les gouvernements infranationaux à prendre des décisions qui affectent négativement la réalisation du droit à un logement convenable. Par exemple, au niveau municipal, il n'est pas rare que les terrains ou les biens disponibles soient utilisés comme un atout pour le développement immobilier plutôt que pour la fourniture d'un logement adéquat ».
- **Les États doivent veiller à ce que les gouvernements locaux et infranationaux disposent de ressources financières et autres suffisantes pour s'acquitter de leurs responsabilités,** avec la capacité de répondre à l'évolution des besoins en matière de logement au niveau local, en particulier des groupes marginalisés et défavorisés.

Le rapport note également que les responsabilités des différents niveaux de gouvernement ne sont pas autonomes. Lorsque les gouvernements nationaux ou régionaux financent le logement et les programmes connexes, la réalisation du droit à un logement adéquat ne dépend pas uniquement d'un seul niveau de gouvernement, mais de la relation entre les différents niveaux de gouvernement.

La stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance : *Chez Soi à Vers un chez-soi*

Jusqu'à l'année dernière, la plupart des fonds destinés aux programmes de logement pour lutter contre l'itinérance provenaient de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement Harper, qui utilisait une approche Logement d'abord par une mise en œuvre descendante prescriptive. La stratégie étant fondée sur la création de solutions fondées sur des preuves, de nombreux résultats du programme ont été étudiés par des chercheurs, en particulier les programmes d'essai At Home / Chez Soi (AHCS). Grâce à cette vaste documentation, nous pouvons tirer les leçons des succès et des nombreuses lacunes de cette approche.

L'approche du Logement d'abord a été développée en réponse à l'échec des programmes existants, où les clients devaient généralement gagner leur vie en réintégrant un logement indépendant et en prouvant qu'ils n'avaient pas consommé de drogue. L'approche Logement d'abord a rejeté le principe de la préparation au logement, mais a plutôt fourni un accès immédiat à un logement permanent, qui s'est avéré être une forme de traitement en soi. Des preuves du monde entier ont montré à plusieurs reprises qu'une fois que le logement est fourni sans condition, les individus sont mieux à même de surmonter les difficultés personnelles qui sous-tendent leurs expériences antérieures d'itinérance.

Au Canada, la stratégie *Logement d'abord* a été mis en œuvre comme solution à l'itinérance par la ville de

Calgary en 2008, où elle a été déclarée un succès : la grande majorité des personnes qui ont eu accès aux services de Logement d'abord ont pu conserver leur logement, avec une réduction drastique des visites aux urgences, des séjours à l'hôpital, des interactions avec la police et de l'incarcération. La ville a constaté que « par rapport aux coûts de fonctionnement d'un système d'hébergement d'urgence, le coût de la fourniture d'un logement et d'un soutien à plus long terme est négligeable ». ⁴¹L'idée de Logement d'abord a ensuite été reprise par le gouvernement fédéral, qui a lancé le projet At Home / Chez Soi (AHCS) de 2009 à 2013, une intervention expérimentale conçue pour tester l'efficacité de Logement d'abord dans cinq villes canadiennes, dont Montréal.

Des études sur l'intervention de l'AHCS dans ces villes ont montré que si la fourniture immédiate de logements était efficace pour améliorer la sécurité et les résultats à long terme pour ceux qui étaient en mesure de participer, le champ d'application étroit du programme Logement d'abord en limitait l'efficacité. Par exemple, la définition de l'itinérance de Logement d'abord n'inclut que l'itinérance absolue ou « visible ». Les personnes qui ont un besoin impérieux de logement, qui sont logées de façon précaire ou qui sont en situation d'itinérance cachée (par exemple, celles qui séjournent temporairement chez des amis ou des parents, un type d'itinérance vécu de façon disproportionnée par les femmes et les Autochtones) ont été entièrement exclues du programme.

De même, le manque de consultation et de mise en œuvre standardisée de l'AHCS n'était pas idéal pour toutes les communautés. À Montréal, une ville dotée d'un solide réseau d'organismes de lutte contre l'itinérance, de nombreux organismes communautaires estimaient que le financement de projets pour ces programmes entièrement nouveaux compromettrait l'efficacité des programmes en place depuis des années. En outre, le fait que les subventions au loyer soient accordées à des propriétaires privés était frustrant pour de nombreux défenseurs de longue date du logement, qui pensaient que le financement direct d'un plus grand nombre de logements sociaux constituerait une utilisation plus durable des fonds publics.

En outre, la stratégie *Logement d'abord* n'est pas nécessairement basée sur les modes de connaissances autochtones locaux et elle est rarement axée sur les besoins spécifiques des familles autochtones. Les chercheurs qui se sont penchés sur l'essai de l'AHCS à Winnipeg ont ⁴²constaté que le projet avait eu « un impact mitigé sur les expériences de ses participants autochtones et sur leur succès à créer un sentiment d'appartenance à la ville ». Les personnes interrogées ont déclaré que leur « sentiment d'appartenance restait déconnecté de leurs expériences de logement, dans le sens où elles étaient connectées à la terre, à la famille et à la communauté ». Les chercheurs ont noté « d'importantes contraintes structurelles, en particulier le manque de logements abordables et culturellement appropriés dans la ville et l'effacement systémique plus général de l'indigénéité du paysage socioculturel et politique urbain ». Les chercheurs ont suggéré que des programmes de logement plus axés sur la famille et la communauté, qui facilitent l'inclusion de la cérémonie et de la spiritualité autochtones, seraient généralement plus pertinents pour développer un sentiment de « chez-soi » pour les familles autochtones. Outre l'augmentation des investissements dans les services dans les réserves et la collaboration soutenue entre tous les niveaux de gouvernement pour remédier à la pénurie de logements pour les populations autochtones urbaines, l'étude a également cité la nécessité d'un « soutien financier soutenu pour les organisations autochtones urbaines travaillant à la base afin de leur permettre d'améliorer et d'étendre leurs services au nombre croissant d'Autochtones urbains ».

Malgré la controverse entre les défenseurs de longue date du logement et les fournisseurs de services communautaires, les résultats de l'essai de l'AHCS ont éclairé la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance introduite en 2013, qui a fourni un financement annuel à une variété d'agences et d'organismes locaux sans but lucratif. Le programme était très normatif, exigeant que 65 % des fonds destinés aux communautés bénéficiaires soient utilisés pour Logement d'abord. À Vancouver, les organisations autochtones ont déclaré avoir eu du mal à présenter une demande de financement dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. De plus, selon le Réseau québécois des OSBL d'habitation, la réorientation des fonds vers les programmes de Logement d'abord entre 2014 et 2018 a contribué au retard dans

le développement de nouvelles unités de logement social.

En 2019, le gouvernement Trudeau a remplacé la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance par *Vers un chez-soi*, une approche plus communautaire, dans le cadre de la première stratégie nationale du logement du Canada. *Vers un chez-soi* vise à poursuivre l'approche axée sur les résultats du Logement d'abord, mais fournit des fonds directement aux municipalités et aux prestataires de services locaux. Tous les objectifs d'investissement de Logement d'abord ont été supprimés afin de donner aux communautés une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins et aux priorités locales. Les communautés ont trois ans pour mettre en place un système d'accès coordonné afin de donner la priorité aux personnes qui ont le plus besoin d'aide et de les faire correspondre à des logements et des services appropriés.⁴³

En réponse aux revers de la stratégie précédente, le volet de financement itinérance chez les Autochtones de *Vers un chez-soi* a l'intention de fournir un financement spécifique aux organisations Autochtones urbaines afin de garantir que des services culturellement appropriés soient disponibles pour les Autochtones qui risquent de se retrouver sans abri ou qui en font l'expérience. Un total de 413 millions de dollars est prévu pour les problèmes d'itinérance des Autochtones dans les centres urbains jusqu'en 2028. Les⁴⁴ organisations doivent faire une demande de financement et satisfaire aux exigences du programme. Les candidats admissibles comprennent les logements permanents avec ou sans services de soutien et les options de logement autochtones offertes par les organisations autochtones.⁴⁵

Cependant, l'accent mis par la Stratégie nationale du logement sur l'itinérance chronique pourrait continuer à négliger l'itinérance cachée ainsi que des approches plus holistiques axées sur la communauté pour mettre en œuvre le droit au logement. En outre, de nombreux fournisseurs de logements et défenseurs du droit au logement ont fait valoir que l'objectif de *Vers un chez-soi* de réduire de 50 % le nombre de personnes en situation d'itinérance au cours des dix prochaines années est en contradiction avec l'objectif déclaré du NHS d'une approche du logement basée sur les droits, qui devrait garantir que chacun soit logé de manière appropriée.⁴⁶

Après trois ans de négociations, l'accord Ottawa-Québec concernant la Stratégie nationale du logement a été obtenu en octobre 2020. Celle-ci prévoit des investissements à parts égales par les deux niveaux de gouvernement pour un total de près de 3,7 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui inclut le financement de 2 800 à 4 000 unités de logement par le biais du programme AccèsLogis. Toutefois, il va falloir investir davantage pour remédier aux dommages causés par le désinvestissement fédéral en matière de logement en 1994, qui a privé le Québec de 80 000 nouveaux logements sociaux.⁴⁷ De plus, l'entente met trop peu l'accent sur le logement social par rapport au logement « abordable », qui est souvent inabordable même pour les ménages à revenu modeste. Selon le directeur du logement de Montréal, le Québec devra déployer des sommes supplémentaires pour répondre aux besoins de Montréal en matière de logement.

La politique de Québec et de Montréal

Les stratégies officielles publiées par les gouvernements du Québec et de Montréal au cours des dernières années reconnaissent de plus en plus l'importance du logement à prix modique dans la lutte contre l'itinérance, et demandent la création de stratégies de logement et de lutte contre l'itinérance adaptées aux besoins spécifiques des Peuples Autochtones.

Après des années de lutte par les organismes œuvrant dans le domaine de l'itinérance, le gouvernement du Québec a adopté en 2014 la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, qui reconnaît que l'itinérance constitue un déni de droits et qu'il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts pour prévenir et réduire simultanément l'itinérance. Ce cadre considère le logement social soutenu par la collectivité comme un outil essentiel. En outre,

la *Politique nationale* reconnaît les besoins uniques des Autochtones en matière de logement et s'engage à soutenir les initiatives autochtones visant à prévenir et à traiter le problème de l'itinérance.

Cependant, la construction de logements sociaux stagne au Québec depuis des décennies, malgré un besoin croissant. Au moment du recensement de 2016, plus de 300 000 ménages au Québec avaient un besoin impérieux de logement, ne pouvant se permettre un logement adéquat avec l'offre actuelle.⁴⁸

De plus, avec l'ouverture du premier projet de logement social pour les Autochtones en 2018 et l'absence de logement social pour les Autochtones à Montréal, le Québec est à la traîne des autres provinces pour ce qui est de répondre aux besoins uniques des Autochtones sans abri. La Commission d'enquête publique du Québec sur les relations entre les Peuples Autochtones et certains services publics (CERP) a été créée à la suite d'événements révélant l'existence d'un racisme systémique envers les Peuples Autochtones dans la prestation des services publics de la province. Le rapport de la CERP de 2019 demande au gouvernement du Québec de fournir un financement durable pour les services aux clientèles autochtones sans abri ainsi que de financer des initiatives de logement social pour les Autochtones en milieu urbain.⁴⁹

Kijaté, Val-d'Or : le seul logement social autochtone au Québec

Ouvert en 2018, Kijaté est le premier projet de logement communautaire autochtone dans le cadre du programme AccèsLogis du Québec, et demeure à ce jour le seul logement social permanent pour les Autochtones de la province. Le projet a débuté en 2009 comme une initiative communautaire pour lutter contre l'itinérance et les logements insalubres parmi la population Autochtone de Val-d'Or, qui était souvent confrontée à la discrimination en matière de logement en plus d'une crise généralisée du logement dans la ville. Le projet s'est heurté à des années de résistance de la part du conseil municipal, le maire affirmant que le projet créerait un ghetto et que le logement autochtone constituait une discrimination à l'égard de la population non-autochtone. La lutte a été portée jusqu'à la Commission des droits de l'homme du Québec, qui s'est prononcée en faveur du projet de Kijaté. Si le logement pour les personnes âgées ne constituait pas une discrimination, selon eux, alors le logement pour un autre segment de la population en n'était pas non plus.

Enfin, un soutien de 6 millions de dollars a été apporté par le gouvernement provincial, sous la forme d'un prêt hypothécaire garanti ainsi que de subventions dans le cadre du programme AccèsLogis. La Ville de Val-d'Or a fait don du terrain, du raccordement aux services municipaux et de 10 % du programme de supplément au loyer. Tous les locataires du projet bénéficient du programme de supplément au loyer de la SHQ, ce qui leur permet de ne pas consacrer plus de 25 % de leur revenu au logement.

Le bâtiment de 24 unités de Kijaté intègre des espaces communs pour faciliter l'organisation d'activités de cuisine collective, de divers ateliers, de formations et de services de conseil. Le projet est géré par le Centre d'amitié Autochtone de Val-d'Or, qui offre également des refuges d'urgence pour les hommes et les femmes, une aide à la recherche de logement et une variété de services culturellement adaptés.

La Ville de Montréal a également pris des engagements importants au cours des dernières années pour mettre en œuvre le droit à un logement adéquat pour tous. Tout d'abord, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, adoptée par le conseil municipal en 2005 à la suite d'un consensus citoyen, engage la Ville à

- Fournir aux personnes sans domicile fixe un abri temporaire et sûr, le plus rapidement possible, si ces

personnes en ont exprimé le besoin.

- La prise en compte des « besoins des personnes vulnérables et en particulier des familles à revenu faible ou modeste » dans la mise en œuvre des mesures de logement ; ainsi que
- Maintenir, avec le soutien des partenaires gouvernementaux, des mesures d'assistance aux personnes vulnérables qui favorisent leur accès à un logement approprié et abordable.

Quinze ans plus tard, il est toujours essentiel d'améliorer toutes ces mesures, notamment pour aider les personnes à faible revenu à accéder à un logement approprié et abordable à Montréal. **Dans une ville où les deux tiers de la population sont locataires, les loyers à Montréal deviennent de plus en plus inabordables chaque année, même par rapport au revenu médian, et un nombre croissant de ménages à faible revenu sont totalement incapables de trouver un logement approprié :**

- À Montréal, plus de 23 000 personnes sont actuellement sur une liste d'attente pour un logement social.
- Selon le recensement de 2016, plus de 30 % des ménages de l'île de Montréal consacrent au moins 30 % de leur revenu aux frais de logement.
- En 2019, le taux d'inoccupation de la RMR de Montréal a atteint 1,5 %, son niveau le plus bas en 15 ans, bien en deçà des 3 % de taux d'inoccupation acceptés comme signe d'un marché immobilier sain. Le taux était encore plus bas pour les logements familiaux de trois chambres et plus (0,7 %).
- Le loyer moyen des appartements vacants est 43 % plus élevé que celui des appartements occupés, ce qui rend la recherche d'un logement abordable presque impossible pour ceux qui doivent déménager ou qui ont été expulsés.⁵⁰ Le prix moyen d'un appartement vacant d'une chambre à coucher est actuellement de 13 700 \$ par an, soit ⁵¹ près de la moitié du revenu médian des ménages d'une personne à Montréal selon le recensement de 2016 (27 900 \$).
- Avant même que la pandémie ne frappe au début de l'année 2020, les comités de logement de la région de Montréal ont signalé qu'ils n'avaient jamais vu autant de personnes appeler à l'aide dans une affaire d'expulsion ou de reprise de possession.⁵²

Pour faire face à la crise grandissante de l'itinérance, Montréal doit passer d'un logement d'urgence temporaire à des solutions plus permanentes, comme l'augmentation spectaculaire du nombre de logements sociaux.

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 a pris des mesures en ce sens en reconnaissant que le logement permanent est une composante essentielle de la lutte et de la prévention de l'itinérance.⁵³ À cette fin, la stratégie a fait appel à la nécessité:

- Assurer une production continue de logements sociaux par le biais d'AccèsLogis, avec un soutien aux personnes sans domicile fixe ou à risque de le devenir.
- La SHDM à donner la priorité à l'attribution de logements aux personnes risquant de se retrouver sans abri.
- Une partie des suppléments au loyer de la SHQ doit être réservée aux personnes risquant de se retrouver sans abri.
- Promouvoir le développement d'approches qui soutiennent la stabilité résidentielle en général.
- Des services culturellement adaptés aux besoins spécifiques des Autochtones sans domicile fixe.

Dans l'esprit de promouvoir la production continue de logements sociaux, la Ville de Montréal a proposé en 2019 un règlement appelé « 20-20-20 », exigeant initialement 20 % de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouvelles constructions. Après beaucoup de recul, la Ville a révisé le règlement afin de limiter son impact sur les promoteurs en limitant l'application des critères de logement abordable à quelques secteurs de densification.

Le logement social doit toujours représenter 20 % des unités dans tous les développements de plus de 450 m², et le règlement devrait permettre la construction de 600 unités de logement social et 500 unités de taille familiale chaque année. Cependant, le FRAPRU souligne que, comme il faudra 22 500 logements sociaux à Montréal juste pour répondre à des besoins évidents, les 20 % requis dans les nouvelles constructions sont loin d'être suffisants.⁵⁴ autre part, les critiques craignent que, faute d'exigences uniformes dans toute la région métropolitaine, les promoteurs déménagent simplement dans les municipalités voisines. De telles réglementations pourraient être beaucoup plus efficaces si elles étaient appliquées à un niveau de gouvernement plus élevé.

En novembre 2020, Montréal a publié sa *Stratégie de réconciliation avec les Peuples Autochtones, qui s'aligne également sur les recommandations du Plan d'action en itinérance et engage spécifiquement la Ville à soutenir le logement social autochtone dirigé par des organisations autochtones.* Conformément aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, du CERP du Québec et du rapport 2020 de l'OCPM sur le racisme systémique, la Stratégie engage la Ville de Montréal à :

- Soutenir le logement social pour certains groupes autochtones ciblés, comme les logements de transition ou les maisons pour les femmes et les familles autochtones.
- Soutenir les projets culturellement adaptés dans les plans locaux de lutte contre l'itinérance en donnant la priorité aux projets coordonnés ou soutenus par des organisations autochtones.
- Développer des services sociaux culturellement appropriés pour les Inuits sans abri, y compris de logements à court et à long terme. Cela doit être fait en collaboration avec les autorités gouvernementales inuites, les organisations communautaires et le gouvernement du Québec.
- Promouvoir le déploiement de projets de design autochtone au sein des projets municipaux.
- Offrir aux employés municipaux une formation pour les sensibiliser aux réalités historiques et contemporaines des Autochtones, et promouvoir des premiers intervenants culturellement adaptés qui peuvent répondre aux appels lorsqu'une présence policière n'est pas nécessaire.⁵⁵

Bien que la Ville de Montréal ait reconnu la crise croissante du logement et pris certaines mesures pour y remédier, les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter seules de leur devoir de fournir des logements adéquats ; le Québec doit combler son déficit de logements à prix modique en établissant une stratégie provinciale du logement. Cette stratégie devrait inclure un plan de retour aux anciens niveaux de construction de logements sociaux, et inclure un fonds spécifique pour le logement social autochtone. La résistance au règlement 20-20-20 de Montréal et l'insuffisance des résultats attendus montrent qu'on ne peut pas compter sur le secteur privé pour construire de nouveaux logements sociaux. Un investissement massif dans la construction de logements sociaux contribuerait également à promouvoir la reprise économique après la récession post-pandémique qui se profile à l'horizon.

Étude de cas : La stratégie de logement de la Colombie-Britannique

Dans son plan en 30 points pour l'accessibilité au logement, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à aider à la construction de 114 000 logements sociaux à loyer abordable, à but non lucratif et avec soutien, ainsi qu'à l'achat par le propriétaire, entre 2018 et 2028. Le plan comprend :

- **Un fonds dédié au logement autochtone**, qui investit 550 millions de dollars pour soutenir la construction et l'exploitation de 1 750 nouveaux logements sociaux - soit deux fois plus que ce que le gouvernement fédéral promet pour le logement social autochtone dans tout le Canada (sur une période similaire) dans sa stratégie nationale du logement. Les projets de logement doivent être conçus et mis en œuvre en collaboration avec les sociétés de logement autochtones et les Premières Nations. En outre, l'Aboriginal Housing Management Association (AHMA), en partenariat avec BC Housing, fournit un financement provincial aux organisations communautaires autochtones hors réserve.
- **Un fonds de logement accompagné pour aider à loger immédiatement les personnes sans domicile fixe ou risquant de le devenir**, en investissant 1,2 milliard de dollars pour construire et exploiter 2 500 nouvelles unités de logement accompagné. Ce programme devrait permettre de créer plus de 2 000 emplois dans toute la province.⁵⁶ services de soutien et une dotation en personnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sont fournis par le biais du programme de réponse rapide.

Des milliers de logements modulaires temporaires ont déjà été réalisés ; les structures modulaires ont un coût nettement inférieur et peuvent être construites rapidement par rapport aux structures conventionnelles. Des études de suivi sur les programmes de logements modulaires montrent des taux extrêmement élevés de stabilité résidentielle jusqu'à présent, la majorité des résidents connaissant des améliorations significatives en matière de santé et de bien-être.⁵⁷

Bien qu'ils soient financés par la Colombie-Britannique, les projets de logements modulaires sont gérés par des organisations locales à but non lucratif. Les gouvernements municipaux garantissent les terrains vacants pour les nouveaux projets, qu'il s'agisse de terrains appartenant à la ville ou de terrains privés en attente de développement. Bien que la construction de nouveaux logements modulaires ait rencontré une certaine opposition locale liée au programme NIMBY à Vancouver, cet obstacle s'est estompé plusieurs mois après l'ouverture du premier programme et les voisins ont vu que la criminalité n'avait pas augmenté et que leurs craintes n'étaient pas fondées.

- **Mettre en œuvre des politiques visant à résoudre les problèmes de l'ensemble du système de logement, y compris de nouvelles taxes ciblant la demande spéculative qui a faussé les prix du logement.** Grâce à ces nouvelles taxes, les propriétaires étrangers et ceux qui ont des logements vacants contribueront à hauteur de 115 millions de dollars à la Colombie-Britannique dès la première année.

Un nouveau règlement québécois en vigueur à partir d'octobre 2020 qui recueille des données sur les achats immobiliers par des non-Canadiens pourrait représenter une première étape pour contrôler de manière similaire la spéculation immobilière dans la province. Bien que ce règlement n'applique pas encore de nouvelle taxe spécifique, les défenseurs du logement demandent au Québec de suivre l'exemple des mesures adoptées dans d'autres provinces : en plus de la taxe de 20 % sur les acheteurs étrangers de la Colombie-Britannique, l'Ontario a également une taxe de 15 % sur la spéculation des non-résidents pour l'acquisition de biens immobiliers résidentiels dans certaines régions métropolitaines.

LOGEMENT SOCIAL AUTOCHTONE

La lutte pour le logement autochtone à Montréal

Les recommandations des chercheurs sur l'itinérance et les consultations communautaires soulignent toutes la nécessité de projets de logements sociaux spécifiques aux Autochtones. La création de logements propres aux Autochtones est recommandée par les organismes communautaires montréalais et les consultations locales suivants

- **L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)** dans son rapport de juin 2020 sur le racisme systématique, qui souligne l'urgence pour la Ville de soutenir les logements sociaux Autochtones développés en partenariat avec des organisations Autochtones (recommandation n°33).⁵⁸ La Stratégie de réconciliation 2020-2025 de la Ville de Montréal engage spécifiquement la Ville à soutenir cette recommandation (dans l'objectif stratégique 3).⁵⁵ Le rapport de l'OCPM a également recommandé qu'AccèsLogis Montréal ait un volet spécifique pour des projets Autochtones accompagné de services culturellement adaptés.
- **Rapports de 2013⁵⁹ et 2018⁶⁰ basés sur les consultations du RÉSEAU de la communauté Autochtone à Montréal.** La consultation de 2018 a permis de sonder les clients de 8 services communautaires Autochtones de la région de Montréal. Plus des deux tiers des répondants ont déclaré des revenus inférieurs à 750 \$ par mois, ce qui rend difficile l'accès à un logement convenable. Lorsqu'on a demandé aux participants quel type de logement ils préféreraient, les deux options de loin les plus populaires étaient (1) avoir son propre appartement avec une subvention au loyer, et/ou (2) un logement permanent dans un bâtiment réservé aux Premières Nations ou aux Inuits, avec des services culturellement appropriés (par exemple, des espaces communautaires ou culturels, un soutien par les pairs ou des services de guérison spirituelle). Les femmes ont exprimé une forte préférence pour avoir leur propre appartement avec une subvention, tandis que les adultes de plus de 50 ans et les hommes inuits de tous âges ont exprimé le souhait de vivre dans un logement collectif Autochtone.

Le rapport souligne la nécessité de mener des projets pilotes pour tester ces options de logement afin de déterminer plus précisément quels programmes et types de logement répondraient le mieux aux besoins et aux préférences des Inuits et des Premières Nations de Montréal. En ce qui concerne le logement abordable, les chercheurs demandent instamment que l'on s'intéresse aux logements abordables réservés aux Autochtones, et que l'on fasse preuve de plus de souplesse dans le financement.

- **Le Conseil des Montréalaises**, dont le rapport de 2017 fait suite à des consultations avec des prestataires de services montréalais et des femmes sans abri, a noté qu'il existe un besoin aigu de logements permanents axés sur les femmes autochtones sans abri ayant des enfants.
- **Conseil jeunesse de Montréal**, dont le document d'orientation 2016 recommande que la Ville soutienne des projets de logements sociaux destinés spécifiquement aux jeunes et aux familles autochtones. De plus, ils soutiennent que Montréal doit travailler avec la province pour l'expansion des programmes de développement du logement social et communautaire en général, avec un financement dédié au logement autochtone.⁶¹
- **Montréal Autochtone**, un centre d'amitié local, a fait connaître le besoin de logements sociaux pour les Autochtones de Montréal depuis sa création en 2014. Le directeur de l'organisation, Philippe Meilleur,

préconise également depuis longtemps l'élaboration d'un guide de design autochtone en collaboration avec le Bureau du design de Montréal, afin de promouvoir l'architecture et les infrastructures qui donnent la priorité au design autochtone dans la ville.⁶² Montréal n'a pas de bâtiments dont l'architecture est axée sur les Autochtones, ce qui la place à la traîne par rapport à d'autres villes du Canada et du monde entier.

Le Conseil jeunesse de Montréal Autochtone a également recommandé la création de logements autochtones dans un rapport rédigé après le Forum des jeunes autochtones de 2015.⁶³

- **Un sondage réalisé en 2011 par Evironics Institute**¹⁰ a révélé que 98 % des répondants Autochtones de Montréal estimaient qu'il était important de disposer de services de logement autochtones en plus des services généraux (81 % ont déclaré que c'était « très » important).

Malgré ce consensus clair, les tentatives passées de construction de logements spécifiques aux Autochtones à Montréal ont échoué ou ont été bloquées en raison du refus d'une minorité de propriétaires ou d'un financement insuffisant. Par exemple, en 2010, un projet d'ouverture d'un logement temporaire dans le quartier Villeray pour les Inuits qui viennent à Montréal pour recevoir des soins de santé a échoué en raison des protestations NIMBY (« pas dans ma cour ») de certains voisins. Des dépliants ont été distribués par l'intermédiaire de Villeray pour avertir les toxicomanes qui s'installent dans le quartier, ce qui entraîne la criminalité et affecte la qualité de vie du quartier. Peu après, le conseil d'arrondissement a cédé à l'opposition codifiée sur le plan racial.

Toutefois, plusieurs projets de logements temporaires et permanents axés sur les Autochtones sont actuellement en cours de planification à Montréal :

1. Depuis des années, Montréal Autochtone participe à des consultations pour faire avancer un projet de logements sociaux pour les familles autochtones de Verdun, en face du parc Arthur-Therrien. L'objectif est de construire une cinquantaine de grandes unités abordables et de qualité dans un bâtiment certifié LEED, qui comprendrait des services culturellement adaptés aux familles autochtones, comme la garde d'enfants ou les soins de santé. Le projet vise également à mettre en valeur la conception autochtone en lançant un concours d'architecture pour inclure des éléments distinctifs de différentes cultures autochtones. D'autres plans prévoient des espaces extérieurs aménagés pour des potlachs ou pour la construction de hutte de sudation, des idées qui ont déjà des précédents en Ontario et en Colombie-Britannique.⁶⁴

En 2018, l'arrondissement a réservé la propriété pour la construction d'un maximum de 300 logements sociaux, grâce à la collaboration d'organismes communautaires, dont Montréal Autochtone ainsi que Entre-deux-âges (qui vise à construire 120 logements accompagnés pour les personnes âgées en perte d'autonomie). L'objectif est de permettre à plusieurs groupes de combiner leurs ressources pour pouvoir financer les coûts de construction.⁶⁵ Cependant, le site doit d'abord faire l'objet d'une décontamination, dont les coûts sont estimés à 20 millions de dollars.

2. Le groupe communautaire Projets Autochtones du Québec lance un nouveau projet pilote visant à créer des logements à long terme pour les Autochtones souffrant de graves problèmes de dépendance à l'alcool. Bien que les programmes de gestion de l'alcool soient reconnus comme une stratégie efficace de réduction des méfaits dans d'autres villes depuis des décennies, ce sera une première pour Montréal. Les chercheurs étudieront le projet pilote afin de comprendre quelles stratégies sont efficaces. L'ouverture du projet est prévue pour la fin de l'année 2020.
3. En septembre 2020, Montréal a approuvé un accord de financement de 1,75 million de dollars du Québec pour aider à construire 23 unités de logement temporaire pour les femmes autochtones sans abri.⁶⁶

Pratiques exemplaires dans le domaine de logement pour les Autochtones

La conception de chez-soi qui répondent mieux aux besoins des communautés autochtones est un domaine de recherche en pleine expansion, avec un volume de travail particulièrement élevé en Colombie-Britannique. Si les meilleures pratiques en matière de logement autochtone dans d'autres régions du pays devront être adaptées aux différentes traditions, besoins et préférences des populations autochtones de Montréal, elles peuvent servir de point de départ pour déterminer les questions à poser et les options à envisager.

Les recommandations ci-dessous sont résumées à partir d'un certain nombre de rapports basés sur des consultations avec des organisations communautaires autochtones et des fournisseurs de logements^{67 68 69 70 71} (principalement hors Québec), ainsi que des groupes de discussion avec des Aînés et des Gardiens du savoir.⁷²

1. L'ENGAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DIRIGÉE PAR LA COMMUNAUTÉ

Il est impossible de fournir efficacement un logement qui réponde aux besoins d'une communauté sans l'impliquer dans le processus de planification. Les consultations devraient être une composante nécessaire de toute prise de décision. La compréhension des priorités d'une population peut être entreprise par le biais d'une série de stratégies allant des sondages et des petits ateliers à la présence aux repas communautaires et autres événements. Il convient d'offrir de multiples possibilités et lieux d'engagement, et les consultations doivent être menées d'une manière adaptée aux populations cibles. Des conseils consultatifs, des panels, des comités ou des cercles de conversation devraient être mis en place pour guider et aligner la conception des programmes. Les futurs résidents doivent être inclus dès les premières étapes du projet.

Outre les résidents potentiels, des consultations doivent également être organisées avec les prestataires de services locaux et les organisations autochtones.

2. LES PARTENARIATS ET LE FINANCEMENT FIABLE

De nombreuses organisations estiment qu'il est essentiel de s'associer à un ensemble de groupes communautaires et d'organisations gouvernementales pour aider à répondre aux divers besoins des populations autochtones. En particulier pour les fournisseurs de logements non-autochtones, le partenariat avec les centres d'amitié locaux et d'autres organisations Autochtones est essentiel.

La combinaison des ressources peut également se traduire par un financement plus stable. Les organisations qui s'occupent des populations autochtones sans domicile fixe ou menacées de le devenir n'ont souvent pas la sécurité de financement nécessaire pour réaliser des plans à long terme. Il peut être essentiel de s'assurer qu'un financement fiable peut être obtenu avant de commencer un projet, car les recherches montrent que les approches à long terme pour résoudre des problèmes sociaux complexes sont les plus efficaces.

Certains des programmes les plus réussis sont le résultat de collaborations entre de multiples organisations communautaires et agences gouvernementales. Par exemple, dans une enquête menée en 2019 auprès des fournisseurs de logements autochtones, beaucoup d'entre eux ont établi des partenariats positifs avec les municipalités qui ont aidé à identifier les emplacements de développement idéaux et ont vendu les terrains aux fournisseurs pour un montant nominal.¹⁶ De nombreux fournisseurs de logements travaillent également en partenariat avec d'autres services sociaux, tels que les services à l'enfance et à la famille. Certains fournisseurs de logements ont inclus dans leurs projets des unités de transition pour les femmes victimes de violence conjugale, car le financement de ces unités peut être important et provient d'autres bureaux du gouvernement fédéral. D'autres fournisseurs de logements ont des partenariats d'éducation pour les mères célibataires, qui englobent

des services et des logements pour les mères célibataires qui souhaitent retourner à l'école. D'autres organisations ont réservé des appartements de maisons de transition, financés par le Service correctionnel du Canada.

Une consultation menée en 2013⁵⁹ par le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal a permis de formuler des recommandations pour améliorer les services de logement aux populations sans abri autour du Square Cabot grâce à une collaboration organisationnelle :

- Profitez des ressources qui sont déjà offertes pour créer un réseau de référence pour les services de logement et assurer un suivi complet après l'utilisation des services de logement.
- Créer un réseau d'aiguillage et de suivi entre les travailleurs de première ligne, les centres de jour, les services de l'emploi, les refuges, les maisons de transition, les logements de longue durée et les visites de soins à domicile et de travail social.
- Identifier une organisation ayant une expertise dans les questions de logement qui sera en mesure d'assumer un rôle de leadership et de développer un plan d'action pour améliorer les services connexes. Cette organisation évaluera les besoins en matière de logement en réponse à la demande d'augmentation du nombre de logements. Soutenir cette organisation experte dans l'élaboration du plan d'action pour répondre aux besoins de la population cible.

3. L'EMPLACEMENT

Avant de choisir un site pour un projet de logement, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs de localisation, notamment la proximité des services pertinents pour les locataires ainsi que des lieux de communauté et de rassemblement. Selon une étude réalisée en 2011, 34% de personnes autochtones à Montréal ont dit que leur décision de s'installer dans un tel quartier était influencé par le désir de vivre à proximité de leur famille et de leurs amis. Ce chiffre représente le taux le plus élevé parmi les groupes culturels interrogés. Parmi les autres éléments influant où s'installer, 20% d'Autochtones ont souligné l'accès financier au logement, 15% ont mentionné le désir d'être à proximité des commerces et des services, 14% ont mentionné la proximité du travail ou de l'école et 13% ont mentionné le désir de vivre dans un environnement sécuritaire.¹⁰

L'importance de l'emplacement pour les perceptions autochtones du chez-soi a été tragiquement mise en évidence lorsqu'un refuge situé près de Cabot Square a été déplacé en 2018. Les prestataires de services s'attendaient à ce que les clients suivent le refuge, mais Cabot Square a longtemps servi de lieu de rencontre pour les membres de la population personnes en situation d'itinérance de la ville, et les autochtones en particulier. Beaucoup ne voulaient pas quitter cette communauté de l'ouest du centre-ville, et avant l'ouverture de Resilience Montréal pour combler le manque de services, pas moins de 14 personnes qui fréquentaient le parc sont décédées.

Le logement social en général et les services autochtones en particulier se heurtent souvent à la résistance d'une petite minorité de futurs voisins qui se font entendre, en particulier les propriétaires de maisons et d'entreprises proches. Cela a été un obstacle majeur dans le passé lorsque des logements sociaux autochtones ont été proposés à Montréal. Une recommandation récurrente des organisations qui servent une clientèle sans-abri est d'être discret une fois qu'un emplacement est obtenu, afin de ne pas susciter l'attention des médias motivée par une controverse qui pourrait faire dérailler un bail ou une approbation municipale. Par exemple, lorsque le refuge La Porte Ouverte a obtenu un nouvel emplacement dans le quartier Milton-Parc, une lettre de soutien en faveur du projet a reçu 6 fois plus de signatures qu'une lettre de pétition d'opposition, même si l'opposition a quand même bénéficié d'une plus grande couverture médiatique.⁷³

Alors que l'ouverture de nouveaux centres de services pour les personnes en situation d'itinérance et de projets de logements sociaux sont souvent controversés, les entretiens avec les prestataires suggèrent que la résistance se dissipe généralement une fois les projets ouverts, car il devient évident que les craintes telles que les inquiétudes concernant la sécurité publique étaient sans fondement (voir ci-dessus, *Étude de cas : La stratégie de logement de la Colombie-Britannique*). Une fois un projet terminé, il est souvent dans l'intérêt d'une organisation de construire activement des relations positives avec le quartier environnant. Par exemple, dans certains logements autochtones, les programmes sur place ont été ouverts à l'ensemble de la communauté.

4. LE RESPECT DU MILLIEU CULTUREL

Les résidents potentiels doivent être impliqués dans la conception des logements et, lorsque cela est possible, des considérations culturelles doivent être intégrées pour tenir compte des pratiques traditionnelles. Ces pratiques varieront grandement en fonction de l'individu et de sa communauté, et la consultation lors des étapes de planification d'un projet aidera une organisation à déterminer les besoins culturels particuliers de la clientèle cible. Les organisations autochtones urbaines doivent souvent refléter dans leur conception et leur programmation plusieurs cultures différentes pour répondre aux besoins de leurs diverses populations de locataires.

Les besoins spécifiques du groupe démographique cible doivent également être pris en compte - par exemple, les personnes qui réintègrent la communauté après avoir été incarcérées, les personnes âgées et les familles monoparentales auront chacun des préférences différentes. Les logements destinés aux familles autochtones comprennent souvent des unités plus grandes pour accueillir des structures multigénérationnelles ou des familles élargies, ce qui nécessite plus de chambres à coucher que la plupart des logements sociaux proposés.

Les éléments de conception appropriés sont uniques à chaque communauté, mais peuvent inclure :

- Conception de logements inspirés des habitations traditionnelles locales. Certains projets de logements sociaux autochtones ont fait appel à des architectes autochtones.
- Utilisation de matériaux locaux comme le bois naturel exposé, utilisation appropriée des couleurs et mise en valeur des œuvres d'art autochtones.
- Permettre l'accès à la lumière naturelle et aux vues sur l'extérieur.
- Utiliser les cours intérieures et les porches pour favoriser une plus grande interaction entre les membres de la communauté.
- Avoir une conception flexible des logements ou un mélange de tailles de logements qui permettent aux familles de s'installer dans des appartements différents dans la même communauté lorsque leur structure familiale change.
- Disposer d'un cadre spacieux, semblable à une salle de séjour, pour permettre aux résidents de socialiser.
- Aménager des espaces extérieurs comprenant des jardins communautaires et des aménagements paysagers comestibles, y compris des plantes et des arbres autochtones.
- Fournir une cuisine communautaire pour la transformation des aliments traditionnels et les festins.
- Fournir un espace pour les cérémonies de purification, qui peuvent nécessiter une ventilation spéciale et des considérations relatives au code de prévention des incendies.
- Incorporer un studio ou une salle polyvalente pour la fabrication artisanale traditionnelle. Par exemple, le refuge La Porte Ouverte à Montréal, où près de la moitié des clients sont des Inuits, dispose d'une

pièce ventilée pour permettre la sculpture de la pierre à savon.

- L'attribution d'un espace pour les cérémonies et autres activités culturelles, comme une hutte de sudation ou un grand espace pour les groupes communautaires afin de pratiquer le tambour, la danse ou le chant traditionnels.

En plus de rendre la culture visible dans la conception et la programmation du développement, les projets et les salles peuvent être nommés dans des langues traditionnelles, et le territoire traditionnel doit être reconnu (par exemple, dans les panneaux, les cartes de visite, les signatures de courriel).

Lors des consultations avec les organismes de logement, l'un des thèmes les plus fréquents était que « les communautés ont besoin d'espaces de rassemblement ». Dans de nombreux projets de logement autochtones, l'espace de rassemblement communal peut être réservé gratuitement ou moyennant une caution remboursable par les locataires de l'immeuble. Certaines organisations ouvrent leur espace de rassemblement à l'usage de la communauté au sens large et d'autres font payer l'utilisation de cet espace pour aider à subventionner le coût du logement. Dans les lotissements où l'espace est limité, ou dans les modèles de maisons individuelles dispersées, d'autres espaces de rassemblement communautaire sont parfois utilisés, comme un centre d'amitié.

En outre, un besoin de logements autochtones à court terme a été identifié dans de nombreuses communautés. Par exemple, un parent qui a récemment déménagé hors réserve peut avoir besoin d'un endroit où rester à court terme jusqu'à ce qu'il puisse trouver un appartement, et les autochtones qui se rendent dans les centres urbains pour recevoir un traitement médical ont souvent des difficultés à trouver un logement approprié et abordable. Comme mentionné dans l'étude de cas ci-dessous, la Lu'ma Native Housing Society de Vancouver gère une loge pour patients autochtones en plus des logements à long terme. Les personnes ayant besoin d'un séjour temporaire peuvent également être logées en mettant des logements vacants à la disposition des visiteurs à court terme ou en réservant quelques logements locatifs à court terme.

5. SENSIBILISATION DU PERSONNEL ET PROGRAMMATION CULTURELLEMENT ADAPTÉE

Selon le type de logement et la population cible, les programmes appropriés et les services aux locataires auront des significations différentes, par exemple, guérison, renforcement des capacités et formation, défense des droits ou garde d'enfants. Parmi les thèmes récurrents dans les examens des organisations autochtones de logement qui ont réussi, on peut citer

- **Faciliter la programmation culturelle en collaboration avec les aînés et les gardiens du savoir.**
- **Flexibilité du personnel et de la programmation** - par exemple, il est important que le personnel accepte que certains participants ne s'intéressent pas aux activités culturelles.
- **L'importance d'établir des relations de confiance.**

Les services aux personnes en situation d'itinérance ayant des clients autochtones peuvent accidentellement perpétuer la marginalisation coloniale lorsqu'ils ignorent ou excluent les croyances culturelles et les traditions de guérison autochtones. Même si tous les Autochtones n'adoptent pas les approches traditionnelles de la guérison, celle-ci peut être pertinente et efficace pour certains. En particulier pour les jeunes, les programmes axés sur la culture peuvent servir de points de connexion pour les personnes qui

ont perdu le contact avec leur communauté d'origine ou leur milieu culturel et spirituel. En outre, la réintroduction de pratiques traditionnelles s'est avérée être un élément efficace de la guérison pour de nombreux Peuples Autochtones.⁷⁰¹⁹

Le personnel doit être qualifié et formé de manière appropriée, en faisant attention aux pratiques d'embauche. Les organisations non-autochtones doivent également faire de leur mieux pour embaucher du personnel Autochtone et pour développer le leadership autochtone sur le lieu de travail. Les membres du personnel autochtone, en particulier ceux qui sont issus des mêmes milieux que les locataires, sont plus susceptibles de comprendre les origines des locataires, notamment les expériences de vie communes, les structures familiales, les pratiques de vie et les effets intergénérationnels des événements historiques et actuels. Les employés autochtones sont également plus susceptibles d'enseigner et de pratiquer des cérémonies culturelles avec leurs locataires. Ce type d'expérience vécue est particulièrement important dans la prestation de services aux Autochtones qui ont subi des formes spécifiques de discrimination, des traumatismes et des conditions de vie dangereuses. Il convient également de donner la priorité au leadership autochtone et à l'intégration des anciens dans la structure organisationnelle.

Certaines organisations exigent une formation aux compétences culturelles autochtones pour leurs employés, affirmant que cela a créé un lieu de travail culturellement sûr et conduit à un taux de rétention du personnel plus élevé (par exemple, l'autorité provinciale des services de santé en Colombie-Britannique). La formation doit inclure un contexte historique, comme les impacts de la colonisation, les pensionnats, le Sixties Scoop, afin que le personnel puisse mieux soutenir les clients qui sont aux prises avec des traumatismes personnels ou intergénérationnels. La formation devrait également inclure des enseignements culturels et des explications sur les aides disponibles pour les populations autochtones dans les réserves et hors réserves. Une formation culturelle devrait être offerte aux travailleurs de première ligne ainsi qu'aux concepteurs de programmes et aux bailleurs de fonds.

6. COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL

Dans le but de lutter contre l'itinérance en sens large, il est essentiel d'encourager le soutien mutuel et de créer les infrastructures sociales qui visent à promouvoir l'appartenance sociale de chaque individu dans leurs communautés culturelles. Selon de nombreuses études sur le sujet, la programmation basée sur des tels principes peuvent également faciliter la guérison holistique parmi les personnes affectées.⁷⁴ Voici quelques stratégies utilisées par les groupes autochtones pour créer une communauté dans les projets de logement :

- Construire une communauté de locataires diversifiée avec des membres de différents sexes, âges et capacités.
- Garder l'échelle d'un projet relativement petite. Même si une organisation gère des centaines d'unités, celles-ci peuvent être divisées en unités plus petites par projet ou par bâtiment.
- L'accueil de rassemblements communautaires et d'événements culturels.
- Organiser des repas communs, des programmes, des cercles de discussion et des cérémonies pour les locataires.
- Maintenir les familles élargies ensemble dans le même quartier ou complexe en offrant un mélange de types de logement dans un lotissement et en permettant aux locataires de déménager dans la même communauté lorsque leurs besoins de logement changent. En plus de favoriser une communauté forte, cela peut également éviter que les familles ne soient déconnectées de leur système de soutien.

Étude de cas : Lu'ma Native Housing Society, Vancouver

Lu'ma fournit près de 500 unités de logement abordable et culturellement adapté aux ménages autochtones ayant des revenus faibles à modérés. L'expérience de Lu'ma est citée comme étude de cas dans presque tous les rapports canadiens sur le logement autochtone, parce qu'elle a fait ses preuves depuis plus de 40 ans et elle a fournie un éventail toujours plus large de programmes de logement et de services innovants. Parmi ceux-ci, on peut noter

- Une loge des patients qui fournit un hébergement aux patients autochtones qui se rendent à Vancouver pour y recevoir des soins de santé.
- Community Voice Mail (messagerie vocale communautaire), un projet extrêmement réussi qui fournit des numéros de téléphone et des messages vocaux gratuits pour aider les gens à entrer en contact avec l'emploi, le logement, les soins de santé et la famille. Lu'ma s'est associée à de nombreux contributeurs pour ce programme, dont un fournisseur de télécommunications, une coopérative de crédit, une société d'État et un organisme local de financement à but non lucratif.
- Le Centre des mères autochtones, qui fournit des appartements entièrement meublés aux femmes autochtones sans abri et à leurs enfants. Les femmes du centre reçoivent une formation et sont mises en contact avec des possibilités d'emploi.
- La loge de guérison, un refuge d'urgence pour les femmes autochtones qui offre également des programmes et des activités de guérison culturellement adaptés, comme la rédaction de curriculum vitae, la couture de sacs de tambour, le chant et le tambour.
- Le village d'enfants comprend 24 logements abordables pour les enfants autochtones placés en famille d'accueil et leurs familles. Certaines unités sont louées par la Vancouver Aboriginal Child & Family Services Society, les unités étant attribuées à un enfant ou à un ensemble de frères et sœurs, de sorte que si la relation entre les enfants et les parents d'accueil ne fonctionne pas, les enfants restent chez eux et les parents déménagent. Le village d'enfants dispose également d'une grande salle de détente qui accueille diverses réunions. Après quelques résistances, Lu'ma a convaincu la ville d'accepter la conception du bâtiment de l'architecte autochtone, qui se distingue clairement du quartier environnant avec sa peinture rouge, jaune et noire, ses poteaux de maison en cèdre jaune, son revêtement en pierre naturelle et ses totems colorés. Certaines des chambres présentent des œuvres d'art réalisées par des enfants ou sont dotées de cadres vides pour que les enfants puissent y ajouter leurs propres œuvres.

Lu'ma propose également un programme de mentorat pour les jeunes autochtones et de nombreux autres programmes. Les locataires qui sont placés dans des lotissements peuvent y vivre à condition qu'ils montrent un besoin financier continu et qu'ils ne soient pas sur- ou sous-logés. Les locataires peuvent passer d'une unité à l'autre dans le cadre de la gamme de logements de l'organisation, ce qui permet de maintenir un sentiment d'appartenance à la communauté au fil du temps.

Le modèle du projet, qui est axé sur la communauté et dirigé par des Autochtones, a permis de mettre en place une programmation adaptée à la culture. Une grande partie des logements et des services sociaux ont été conçus par un architecte autochtone dans le but de refléter l'architecture autochtone. La société est également guidée par le Aboriginal Homeless Steering Committee (AHSC), une fédération d'organisations et de résidents autochtones de Vancouver qui sont nommés par la communauté élargie pour représenter les autochtones sur les questions d'itinérance. Semblable à certains égards au RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, le AHSC identifie les lacunes dans les services aux personnes autochtones en situation d'itinérance et les priorités des critères de financement par le biais de consultations communautaires.

Les projets de Lu'ma sont financés par diverses entités publiques et privées, dont le gouvernement de la Colombie-Britannique, d'autres organisations à but non lucratif, les cotisations et les dons des membres et des entreprises privées. Par exemple, une banque locale a joué le rôle de promoteur immobilier et a accordé un prêt à la construction de certains des bâtiments. Alors qu'ils sont continuellement à la recherche de financement, Lu'ma a appris que les défis liés aux critères de financement peuvent parfois être exploités comme des opportunités pour de nouveaux programmes et partenariats, et une grande partie de leur travail implique une coordination avec d'autres agences.

Veillez-vous référer aux *Bonnes pratiques et études de cas* ci-dessous pour des guides plus détaillés qui traitent de l'itinérance autochtone, accompagnés d'exemples et d'études de cas réussis. Ce rapport se concentre sur le logement social autochtone, bien que les projets de logement de transition et de logement accompagné autochtones aient également été longuement documentés et pourraient fournir des enseignements supplémentaires. Si des recherches doivent être entreprises pour identifier les meilleures pratiques dans d'autres juridictions, les études de cas doivent également être évaluées dans le contexte local afin de s'assurer que le modèle est ciblé et approprié.

CONCLUSION

L'accès au logement est le seul moyen permanent de lutter contre l'itinérance. La réponse du gouvernement à la crise d'itinérance doit comprendre des logements temporaires et permanents qui visent à loger immédiatement les personnes sans domicile, ainsi qu'une augmentation globale de l'offre de logements sociaux pour remédier au déficit de logements à bas prix. Les modèles de logement social coopératif et à but non lucratif se sont avérés les plus efficaces pour garantir la stabilité et l'accessibilité du logement à long terme, ainsi que pour générer des avantages supplémentaires pour la communauté.

Le Canada a l'une des plus faibles proportions de logements publics de toutes les économies avancées, car la plupart des autres pays ont reconnu qu'un système de logement basé sur le mécanisme du marché ne peut pas répondre aux besoins sociaux. La volonté du Canada de continuer à dépenser massivement en subventions à l'accession à la propriété, qui profitent principalement aux ménages à revenus élevés, indique que la crise actuelle d'itinérance est une question de répartition plutôt que d'insuffisance des ressources. De plus, il a été démontré à maintes reprises que les dépenses en matière de logement social avec des soutiens pour les personnes à risque ou sans abri sont compensées par la diminution du coût des services de police, d'incarcération et d'urgence. L'augmentation du financement du logement social aura également l'avantage supplémentaire de stimuler l'emploi et d'agir comme un stimulant dans la récession post-pandémique attendue.

Une réponse adéquate à la crise de l'itinérance doit également intégrer des programmes de logement ciblés pour les autochtones. Les mesures de logement universel produisent généralement des solutions inadéquates.³⁶ Les politiques visant à prévenir et à traiter l'itinérance chez les Peuples Autochtones doivent répondre à leurs circonstances culturelles, historiques, sociales et économiques spécifiques.

Tous les niveaux de gouvernement doivent investir davantage et coordonner leurs efforts en matière de logement et de soutien culturellement adaptés.

Si une discussion approfondie sort du cadre de ce document, il faut également reconnaître que le droit au logement de nombreux Peuples Autochtones s'améliorera grâce à la poursuite des revendications territoriales, à la négociation de traités et à l'autonomie gouvernementale des Autochtones urbains. Par exemple, la création de réserves urbaines dans les villes canadiennes est de plus en plus fréquente dans tout le pays.

Recommandations pour la Ville de Montréal

Pour se conformer aux recommandations du rapport 2020 de l'OCPM sur le racisme systématique ainsi qu'aux engagements pris dans le Plan d'action montréalais en itinérance, la Stratégie de réconciliation avec les Peuples Autochtones 2020-2025 et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville doit :

- **Rendre disponibles des propriétés sous-utilisées pour la construction de nouveaux logements sociaux.** Les terrains qui appartiennent déjà au secteur public devraient être réservés à cette fin, et les terrains privés en attente de développement devraient être ajoutés à une base de données des terrains et bâtiments vacants pour aider au développement communautaire de logements sociaux.²²
- **Soutenir et prioriser la création de logements sociaux ciblés pour les autochtones,** y compris des logements temporaires et permanents, ainsi que des projets adaptés aux besoins particuliers de la population inuite de Montréal.
- **Les planificateurs doivent s'engager de manière significative avec les populations autochtones lorsqu'ils créent une nouvelle politique de logement à bas prix.** Des stratégies spécifiques de logement devraient être facilitées afin d'honorer le désir d'autodétermination des Autochtones dans la programmation urbaine. La culture devrait être reconnue comme un élément clé de la durabilité urbaine en fournissant des services sociaux adaptés, notamment ceux qui luttent contre l'itinérance et l'insécurité du logement. La Ville doit également offrir une formation sur la compétence culturelle à tous les employés municipaux.
- **Tenir les promoteurs responsables de l'inclusion de logements sociaux dans les nouveaux projets.** FRAPRU a fait valoir que la proportion de logements sociaux requis dans tous les nouveaux projets devrait être portée à 40 % de logements pour que Montréal puisse combler son grave déficit de logements sociaux.⁷⁵ De plus, la Ville devrait lier ses définitions de logement abordable aux revenus médians locaux plutôt qu'à 90 % du taux de logement du marché, ce qui a peu de rapport avec ce que même les ménages à revenu modeste peuvent réellement se permettre.
- **Mettre en place des outils pour prévenir les expulsions,** comme une aide financière au loyer qui fournit une assistance aux ménages à faible revenu risquant d'être expulsés en raison d'un manque temporaire de fonds (comme à Vancouver).

Bien que la Ville de Montréal doive faire davantage pour lutter de façon permanente contre l'itinérance, les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter seules de leur devoir de fournir un logement adéquat et doivent s'associer aux gouvernements provincial et fédéral.

Recommandations pour la province de Québec

Afin de se conformer aux recommandations de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* de 2014 et de la *Commission d'enquête publique sur les relations entre les Peuples Autochtones et certains services publics* (CERP) de 2019, le gouvernement provincial doit :

- **Mettre en place une politique provinciale du logement pour remédier au déficit de logements à bas prix dans toute la province et garantir l'accès à des logements appropriés et abordables pour les populations autochtones urbaines.** Le réinvestissement dans le logement social devrait inclure un fonds spécifique pour le logement social Autochtone (comme la Colombie-Britannique l'a mis en place avec le Building BC Indigenous Housing Fund). Un plan de logement provincial spécifique aux Autochtones doit être créé en collaboration avec les Peuples Autochtones pour garantir le droit à l'autodétermination en matière de logement. Des recommandations plus détaillées pour une politique provinciale du logement peuvent être trouvées dans un rapport du Regroupement des centres d'amitié Autochtones du Québec.
- **Les divers volets du programme AccèsLogis doivent prévoir des interventions particulières et adaptées pour mieux soutenir les populations autochtones urbaines.**
- **Exiger des promoteurs immobiliers qu'ils construisent une proportion importante de logements sociaux dans tous les nouveaux projets.** Bien que la ville de Montréal ait tenté de fixer des exigences en matière de logement social pour les promoteurs privés, de telles stratégies ne seront jamais efficaces si les promoteurs sont confrontés à des exigences différentes dans les municipalités voisines.
- **En plus de la construction de nouvelles unités, des mesures supplémentaires doivent être prises pour maintenir l'accessibilité des logements face à la montée en flèche des coûts.** Par exemple :
 - Mettre en place un registre public des loyers pour permettre aux nouveaux locataires de retrouver les anciens prix des loyers et de contester plus facilement les augmentations abusives.
 - Taxer les achats immobiliers des non-résidents du Canada pour freiner l'inflation spéculative des prix du logement et canaliser les recettes vers le financement du logement social (comme cela a déjà été mis en œuvre en Colombie-Britannique et en Ontario).

Recommandations pour le gouvernement fédéral

Pour atteindre les objectifs décrits dans la Stratégie nationale sur le logement du Canada, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, les objectifs de développement durable des Nations unies, ainsi que pour se conformer à l'approbation par le Canada de la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (que le Canada a signés), le gouvernement fédéral devrait :

- **Consacrer davantage de fonds au développement de nouveaux logements sociaux et de logements autochtones, car le montant alloué dans la Stratégie nationale sur le logement est insuffisant.** En se concentrant sur les logements « abordables » (qui ne sont souvent pas accessibles en pratique aux familles à faibles revenus), la Stratégie manque son objectif déclaré de mettre en œuvre un droit au logement pour tous. S'il est important de veiller à ce que les ménages à revenus modérés aient accès à un logement abordable, il est plus urgent de répondre aux besoins des ménages à faibles revenus pour lutter contre l'itinérance et les besoins fondamentaux en matière de logement. En outre, si les ménages aux revenus les plus faibles sont en mesure d'emménager dans un logement social, le logement qu'ils libèrent sera alors disponible pour les ménages aux revenus modérés.⁷⁶
- **Poursuivre et étendre les subventions au-delà de l'expiration des accords de fonctionnement afin de préserver l'offre permanente de logements à bas prix.**
- **Évitez les demandes concurrentielles dans les systèmes de financement du logement,** mais encouragez plutôt la collaboration entre les fournisseurs. La concurrence entre les prestataires pour des

ressources rares peut saper leur capacité à contribuer ou à créer des partenariats utiles.

- Outre la création d'une offre adéquate de logements abordables, la création d'un revenu de base garanti et l'amélioration de l'accès aux ressources en matière de santé mentale devraient également être considérées comme des moyens de mettre fin à l'absence de chez-soi chronique.

Tous les niveaux de gouvernement doivent augmenter le financement des programmes de logement social, y compris le logement spécifique aux Autochtones, dans le cadre de leur obligation de mettre en œuvre le droit à un logement approprié et abordable. Les projets de logement du gouvernement doivent également établir des partenariats avec les organisations communautaires et consulter les futurs clients pour garantir leur droit à l'autodétermination en matière de logement. Enfin, une collaboration étroite entre les ministères du gouvernement fédéral, la province de Québec et la Ville de Montréal est essentielle pour lutter contre l'itinérance et la crise du logement. Les politiques de tous les niveaux de gouvernement doivent se renforcer mutuellement.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Directives des Nations unies sur l'itinérance et le droit à un logement adéquat

COVID-19 et droit à un logement convenable : répercussions et marche à suivre, rapport du Rapporteur spécial des Nations unies (A/75/148), 2020

Lignes directrices relatives à la réalisation du droit à un logement convenable, rapport du Rapporteur spécial des Nations unies (A/HRC/43/43), 2019

Le droit au logement des peuples autochtones, rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable (A/74/183), 2019

Obligations des gouvernements provinciaux et locaux dans la mise en œuvre du droit à un logement adéquat, rapport du Rapporteur spécial des Nations unies (A/HRC/28/62), 2014

Principes directeurs sur la sécurité d'occupation pour les pauvres en milieu urbain, rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable, Conseil des droits de l'homme des Nations unies (A/HRC/25/54), 2013

Principes de base et directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement, annexe I du rapport du Rapporteur spécial des Nations unies (A/HRC/4/18), 2007

L'itinérance chez les Autochtones, la politique du logement et la réconciliation

Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada, Canadian Observatory on Homelessness, 2018. Explique une définition de l'itinérance chez les Autochtones largement adoptée dans la politique et la recherche canadiennes, en développant les douze dimensions de l'itinérance Autochtone.

Trousse d'outils pour les alli.e.s aux luttes autochtones, RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, 2019

Stratégie de réconciliation avec les Peuples Autochtones 2020-2025, Ville de Montréal, 2020.

Vers une politique nationale de l'habitation, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2014. Fournit des recommandations pour une politique provinciale de l'habitation au Québec qui répondrait mieux aux besoins des Peuples Autochtones urbains.

Urban, Rural, & Northern Indigenous Housing: The Next Step, Canadian Housing and Renewal Association, 2019. Une enquête sur l'opinion des fournisseurs de logements sur le logement autochtone et sur l'importance du leadership et du contrôle des Autochtones sur le logement social, avec des suggestions pour le gouvernement fédéral.

Aboriginal Homelessness in Canada: A Literature Review, Canadian Homelessness Research Network, 2014. Aperçu des recherches existantes sur l'itinérance chez les Autochtones. Comprend des résumés des recommandations politiques nationales et provinciales pour mieux aborder le problème de l'itinérance et du logement chez les Autochtones, ainsi qu'une discussion approfondie sur l'itinérance chez les jeunes Autochtones,

les expériences d'itinérance selon le sexe, les problèmes de santé et le rôle des traumatismes historiques.

Enquêtes à Montréal

Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018, Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2019

Besoins exprimés et préférences en matière de logement des utilisateurs autochtones de ressources communautaires sur l'île de Montréal. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, 2018

Apprendre de Cabot Square – Développer la stratégie urbaine et d'amélioration de la qualité de vie. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, 2013

L'itinérance des femmes à Montréal : Voir l'invisible, avis du Conseil des Montréalaises, 2017

Pratiques exemplaires et études de cas

Localized Approaches to Ending Homelessness: Indigenizing Housing First, Institute of Urban Studies. University of Winnipeg, 2019. S'inspire des expériences de l'essai de l'AHCS de Winnipeg pour créer un guide de référence pour rendre le logement d'abord plus efficace dans un contexte local et autochtone. À Winnipeg, la résistance initiale des dirigeants autochtones à l'AHCS a fortement influencé l'approche locale, qui cherchait à mettre les pratiques culturelles et les personnes au premier plan.

Indigenizing Housing: A Guide to Providing Culturally-Appropriate Housing for Aboriginal Communities in British Columbia, 2015

Interim Indigenous Housing Development and Design Guide, BC Housing, 2018

Homes for B.C: A 30-point plan for housing affordability in British Columbia, 2018. Ce plan provincial de logement sur 10 ans comprend des niveaux records d'investissement en capital. Il prévoit notamment d'encourager la création de nouveaux logements sociaux et de solutions pour lutter contre l'itinérance, de rendre les loyers moins chers et plus stables, et de créer de nouvelles taxes visant à freiner la spéculation.

Feeling Home: Culturally Responsive Approaches to Aboriginal Homelessness, Social Planning and Research Council of BC, 2011. Ce projet d'étude de cas a recueilli des informations auprès d'organisations de l'Ouest canadien qui s'efforcent de fournir des services aux Autochtones sans abri ou risquant de le devenir.

RÉFÉRENCES

- ¹ Statistique Canada. 2018. Familles, ménages et logement.
- ² Société canadienne d'hypothèques et de logement. Mars 2020. La SCHL élargit son Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés.
- ³ Gouvernement du Canada. 2020. Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Aperçu.
- ⁴ Martine August et Alan Walks. 2018. Gentrification, suburban decline, and the financialization of multi-family rental housing: The case of Toronto. *Geoforum*. 89, p. 124-136.
- ⁵ Office of the High Commissioner for Human Rights. Mai 2017. AL CAN 1/2017
- ⁶ Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). 2020. Prix du logement (indicateur).
- ⁷ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). 2018. Propriétaires et locataires : grand écart de revenu en 2016.
- ⁸ CBC Docs. 2017. Inuit Defend Canada's Seal Hunt.
- ⁹ Sherry Bellamy and Cindy Hardy. 2015. Le syndrome de stress post-traumatique chez les Peuples Autochtones du Canada: Examen des facteurs de risque, l'état actuel des connaissances et orientations pour de plus amples recherches. Centre de collaboration nationale de la santé Autochtone.
- ¹⁰ Environics Institute. 2011. Urban Aboriginal Peoples Study: Montréal Report.
- ¹¹ Statistique Canada. 2017. Les peuples Autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016.
- ¹² Statistique Canada. Montréal, Territoire équivalent [Division de recensement], Québec et Canada [Pays]. Profil du recensement, Recensement de 2016.
- ¹³ Nations Unies. Juillet 2019. Le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant et du droit à la non-discrimination à cet égard. Rapport du Rapporteur spécial. A/74/183.
- ¹⁴ Stephen Gaetz, Erin Dej, Tim Richter, at Melanie Redman. 2016. The State of Homelessness in Canada. Canadian Observatory on Homelessness Research Paper #12.
- ¹⁵ Cathryn Rodrigues, Rita Henderson, Katelyn Lucas, Sean Bristowe, Kaylee Ramage, et Katrina Milaney. 2020. Understanding Homelessness for Urban Indigenous Families: How Can We Envision Gendered and Culturally Safe Responses. Canadian Observatory on Homelessness Press.
- ¹⁶ Daniel Brant et Catherine Irwin-Gibson. Avril 2019. Urban, Rural, & Northern Indigenous Housing: The Next Step, Canadian Housing and Renewal Association.
- ¹⁷ Jesse Thistle. 2017. Définir de l'itinérance chez les Autochtones au Canada. Canadian Observatory on Homelessness Press.
- ¹⁸ Rod McCormick et Paul Wong. 2006. Adjustment and Coping in Aboriginal People. In *Handbook of Multicultural Perspectives on Stress and Coping*.
- ¹⁹ William Aguiar et Regine Halseth. 2015. Promouvoir la guérison des adultes et des familles Autochtones dans le cadre d'un modèle de collège communautaire. Centre de collaboration nationale de la santé Autochtone.
- ²⁰ Eric Latimer and François Bordeleau. 2019. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018. Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- ²¹ Gouvernement du Québec. 2019. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018. Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- ²² Conseil des Montréalaises. Feb 2017. L'itinérance des femmes à Montreal.

-
- ²³ Emploi et Développement social Canada. 2019. Memorandum for the Deputy Minister of Employment and Social Development Canada: Study of Indigenous Homelessness in Canada.
- ²⁴ Eric Latimer, François Bordeleau, et Christian Méthot. Février 2018. Besoins exprimés et préférences en matière de logement des utilisateurs Autochtones de ressources communautaires sur l'île de Montréal.
- ²⁵ Le Centre de Justice des Premiers Peuples de Montréal. Plan stratégique 2017 à 2021.
- ²⁶ Leyland Cecco. Janvier 2020. 'National travesty': report shows one third of Canada's prisoners are Indigenous. *The Guardian*.
- ²⁷ CBC News. Oct 2020. Community groups team up to provide supplies to Montreal's homeless encampments.
- ²⁸ Eric Latimer et al. 2017. Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities: a large prospective follow-up study. *CMAJ open*, 5(3), E576-E585.
- ²⁹ Eric Latimer, Daniel Rabouin, Christian Méthot, Christopher McAll, Angela Ly, Henri Dorvil, Anne Crocker, Laurence Roy, Daniel Poremski, Jean-Pierre Bonin, Marie-Josée Fleury & Erika Braithwaite. 2014. Rapport final du Projet At Home/Chez Soi : Projet canadien. Commission de la santé mentale du Canada.
- ³⁰ Stephen Gaetz. 2012. *The Real Cost of Homelessness: Can We Save Money by Doing the Right Thing?* Canadian Homelessness Research Network Press.
- ³¹ Cheryl Forchuk, Jan Richardson, at Heather Atyeo. 2016. Addressing homelessness among Canadian veterans. In *Exploring Effective Systems Responses to Homelessness*, p. 368-377. The Homeless Hub.
- ³² Emploi et développement social Canada. 2018. Rapport final du Comité consultatif sur l'itinérance.
- ³³ Objectifs de développement durable des Nations unies. Goal 11: Make cities inclusive, safe, resilient and sustainable.
- ³⁴ Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies. 1991. CESCR General Comment No. 4: The Right to Adequate Housing. (Art. 11 (1) of the Covenant) E/1992/23
- ³⁵ Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies. 1998. Report on the Sixteenth and Seventeenth Sessions (28 April 16 May 1997, 17 November 5 Dec 1997), 20 June 1998, E/1998/22
- ³⁶ Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Déc. 2019. Lignes directrices relatives à la réalisation du droit à un logement convenable, A/HRC/43/43.
- ³⁷ Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Déc. 2015. A/HRC/31/54. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard.
- ³⁸ Loi sur la stratégie nationale sur le logement (L.C. 2019, ch. 29, art. 313)
- ³⁹ Nations Unies. Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), juin 2019. Canada: New rights-focused housing policy shows the way for other countries, says UN expert
- ⁴⁰ Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Déc. 2014. A/HRC/28/62. Rapport du Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte.
- ⁴¹ Stephen Gaetz, Fiona Scott, at Tanya Gulliver. 2013. *Housing First in Canada: Supporting Communities to End Homelessness*. Canadian Homelessness Research Network.
- ⁴² Dominic Alaazi, Jeffrey Masuda, Joshua Evans et Jino Distasio. 2015. Therapeutic landscapes of home: Exploring Indigenous peoples' experiences of a Housing First intervention in Winnipeg. *Social science & medicine*, 147, p. 30-37.
- ⁴³ Emploi et développement social Canada. 2020. À propos de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.
- ⁴⁴ Emploi et développement social Canada. 2019. Le gouvernement du Canada annonce un investissement important pour lutter contre l'itinérance chez les Autochtones et améliorer leur logement.

-
- ⁴⁵ Emploi et développement social Canada. 2020. Volet de financement Itinérance chez les Autochtones.
- ⁴⁶ Réseau québécois des OSBL d'habitation. (RQOH). Le logement communautaire au cœur de la lutte à l'itinérance.
- ⁴⁷ Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Sept 2020. Entente fédérale-provinciale sur le logement : une bonne nouvelle qui devra être suivie rapidement d'investissements dans le logement social.
- ⁴⁸ Statistique Canada. 2017. Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2016.
- ⁴⁹ Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. 2019. Rapport final.
- ⁵⁰ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). 2020. Rapport sur le marché locatif : RMR de Montréal.
- ⁵¹ Lia Lévesque. June 2020. \$935 for a studio apartment? A study says that's the average in Montreal. *Montreal Gazette*.
- ⁵² Matt D'Amours. Jan 2020. Evictions on the rise as Montreal's vacancy rate hits 15-year low. *CBC News*.
- ⁵³ Ville de Montréal. 2018. Parce que la rue a différents visages: Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020.
- ⁵⁴ Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Nov 2020. Pour une métropole inclusive : Montréal doit être plus ambitieuse en matière de logement social.
- ⁵⁵ Ville de Montreal. Novembre 2020. Stratégie de réconciliation 2020-2025.
- ⁵⁶ Office of the Premier. 2018. Supportive housing creating more than 2,000 jobs. *BC Gov News*.
- ⁵⁷ BC Housing. 2019. Le logement accompagné améliore la vie des gens
- ⁵⁸ Office de consultation publique de Montréal. June 2020. Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal. Rapport de consultation publique.
- ⁵⁹ Réseau de la stratégie de la communauté Autochtone urbaine à Montréal. 2013. Apprendre de Cabot Square – Développer la stratégie urbaine et d'amélioration de la qualité de vie.
- ⁶⁰ Eric Latimer, François Bordeleau, et Christian Méthot. 2018. Besoins exprimés et préférences en matière de logement des utilisateurs autochtones de ressources communautaires sur l'île de Montréal. Centre de recherche de l'Hôpital Douglas.
- ⁶¹ Conseil jeunesse de Montréal. 2016. Synthèse de l'avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones.
- ⁶² Radio-Canada. Octobre 2017. À quand l'adoption d'un guide du design autochtone pour Montréal?
- ⁶³ Aurélia Arnaud. 2016. Fais-toi entendre : Rapport du Forum de la jeunesse Autochtones de Montréal. Montréal Autochtone.
- ⁶⁴ Laurence Niosi. Dec 2017. Un projet de logements Autochtones se dessine à Verdun. *Radio-Canada*.
- ⁶⁵ Nadia Lemieux. May 2018. Des logements sociaux dans Verdun. *TVA Nouvelles*.
- ⁶⁶ Zacharie Goudreault. Sept 2020. Itinérance: 23 logements pour femmes Autochtones prévus à Montréal. *Métro*.
- ⁶⁷ Emma Fineblit. 2015. Indigenizing Housing: A Guide to Providing Culturally-Appropriate Housing for Aboriginal Communities in British Columbia. Prepared for the Aboriginal Housing Management Association.
- ⁶⁸ BC Housing. 2018. Interim Indigenous Housing Development and Design Guide.
- ⁶⁹ Katie McCallum and David Isaac. 2011. Feeling Home: Culturally Responsive Approaches to Aboriginal Homelessness. Social Planning and Research Council of BC.
- ⁷⁰ Jino Distasio, Sarah Zell, Scott McCullough, and Betty Edel. 2019. Localized Approaches to Ending Homelessness: Indigenizing Housing First, Institute of Urban Studies. University of Winnipeg.
- ⁷¹ Geoff Deverteuil and Kathi Wilson. 2010. Reconciling indigenous need with the urban welfare state? Evidence of culturally-appropriate services and spaces for Aboriginals in Winnipeg, Canada. *Geoforum*. 41. 498-507.

⁷² Williams, Nicole, and Katelyn Lucas. 2019. Elders & Knowledge Keeper Circles: A Summary of Indigenous Housing & Case Management Engagement Sessions.

⁷³ Marcus Bankuti. Mars 2019. Gentrification Factors Into the Bumpy Road for The Open Door. *The Link*.

⁷⁴ Sherry Bellamy and Cindy Hardy. 2015. Les troubles anxieux et les Peuples Autochtones au Canada : L'état actuel des connaissances et les pistes de recherches futures. Centre de collaboration nationale de la santé Autochtone.

⁷⁵ Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Oct 2019. Montréal : métropole inclusive ou exclusive ? Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal.

⁷⁶ Sarah Cooper et Ian Skelton. Oct. 2015. Addressing Core Housing Need in Canada. Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA), Manitoba.